

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023**

Le lundi 30 octobre 2023, à 18h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 24 octobre 2023, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 27 octobre 2023.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

**ETAIENT PRESENTS**

M. ALIBERT  
M. BUSSY  
Mme EKON  
Mme GOFFAUX-ESPEJO  
Mme JARDIN  
M. PLIEZ  
M. SALACHAS  
M. SOREL

Mme BAUDONNE  
Mme DASPET  
M. EPARA EPARA  
M. HOCQUARD  
Mme JASSIN  
Mme PRIMET  
M. SAMAKE

M. BOUHDIDA-LASSERRE  
Mme DJELLALI  
Mme GAFFORELLI  
M. JALLAMION  
Mme NAGELS  
M. SAKHO  
M. SAUVAGE

**S'ETAIENT EXCUSES**

M. BOYAJEAN  
M. GLEIZES  
M. JOSEPH

M. CHEVANDIER  
Mme HALIL BELLAH  
Mme RIVIER

Mme De MASSOL  
Mme HERRERO  
Mme ZIANE

**POUVOIRS**

M. BAUDRIER a donné pouvoir à Mme GAFFORELLI  
Mme DASPET a donné pouvoir à M. SALACHAS pour le début de séance  
M. DIDIER a donné pouvoir à Mme JASSIN  
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à M. JALLAMION  
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. BUSSY  
Mme GARRIGOS a donné pouvoir à M. BOUHDIDA-LASSERRE  
M. GOULIN a donné pouvoir à M. HOCQUARD  
Mme GUHL a donné pouvoir à Mme DJELLALI  
M. INDJIC a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO  
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme NAGELS  
M. ROGER a donné pouvoir à Mme PRIMET  
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à M. ALIBERT

**SECRETAIRE AUXILIAIRE**

Mme MARTINETTO

## Ordre du jour

1. Délibérations.....	7
MA20.2023.286 : Désignation d'une secrétaire de séance.....	7
MA20.2023.287 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023.....	7
2023 DDCT 76 : Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80.000 euros à 4 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	7
2023 DSOL 146 : Subventions (457.661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	8
2023 DAE 150 : Subvention (250.000 euros) à l'association EPEC (10 <sup>e</sup> ) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 du projet AVEQ « Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers ». Mme Carine EKON rapporteure.....	8
2023 DAE 273 : Subventions d'investissement (90.000 euros) et conventions avec trois Entreprises à But d'Emploi parisiennes. Mme Carine EKON rapporteure.....	9
2023 DAE 155 : Subventions (511.000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	10
2023 DAE 156 : Subventions (490.000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	10
2023 DEVE 66 : Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137.691 euros). Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	11
2023 DLH 326 : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux. (Communication sans vote). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	13
2023 DLH 327 : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés. (Communication sans vote). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	14
2023 DSOL 119 : Subventions d'investissement (2.180.636 euros) et conventions pour 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	15
MA20.2023.288 : Dotation de l'État spécial du 20 <sup>e</sup> arrondissement au titre du Budget Primitif 2024. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	16
2023 DASCO 113 : Caisse des écoles du 20 <sup>e</sup> me arrondissement – Versement d'une subvention exceptionnelle (100.170 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Éric PLIEZ rapporteur.....	16
2023 DFPE 171 : Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école. M. Éric PLIEZ rapporteur.....	16
2023 DAJ 26 : Subvention de 90.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure.....	16
2023 DDCT 55 : Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	16
2023 DDCT 103 : Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 250.387 euros à 58 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	16

2023 DDCT 104 : Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - subventions (35.000 euros) à 5 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur .....	16
2023 DDCT 105 : Subventions (67.800 euros) à 6 associations et au GIP-REUSSITE EDUCATIVE dans le cadre de l'accompagnement des collégiens en quartiers prioritaires et de leurs familles pour les soutenir dans la réussite scolaire et favoriser leur épanouissement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur .....	16
2023 DFA 69 : Mise en œuvre du programme « Investissement Territorial Intégré » de Paris cofinancé par le FEDER pour le développement des quartiers populaires des 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> arrondissements. M. Maxime SAUVAGE rapporteur .....	16
2023 DSOL 133 : Subvention (4.000 euros) à l'association Artaxe pour son action en faveur de l'implication des séniors dans la transmission des savoirs. M. Hamidou SAMAKE rapporteur .....	16
2023 DSOL 148 : Subvention (2.000 euros) à l'association La Fabrique documentaire (20 <sup>e</sup> ) pour son action au sein de l'EHPAD Alquier-Debrousse. M. Hamidou SAMAKE rapporteur .....	16
2023 DSOL 149 : Subvention (13.000 euros) et avenant à la convention signée avec Envie Autonomie Île-de-France pour soutenir les orientations du schéma Séniors à Paris 2022-2026 en matière d'adaptation du logement. M. Hamidou SAMAKE rapporteur .....	17
2023 DAE 296 : Subventions d'investissement (400.000 euros) et conventions avec 31 commerçants parisiens dans le cadre de l'Appel à projets « Soutien aux commerces culturels parisiens : accessibilité, diversité et transition énergétique ». Mme Raphaëlle PRIMET rapporteure .....	17
2023 DAC 63 : Subventions d'équipement (68.000 euros) en faveur de 2 structures culturelles. Mme Marthe NAGELS rapporteure .....	17
2023 DAC 114 : Subventions (28.500 euros) : Les 4 Arts Paris Centre, Artistes à la Bastille, Cercle municipal des Gobelins, Ateliers d'artistes de Belleville, Artistes de Ménilmontant et Ateliers du Père Lachaise. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	17
2023 DAC 405 : Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions. Mme Marthe NAGELS rapporteure ...	17
2023 DGGP 19 : Signature avec la Métropole du Grand Paris de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital 13 <sup>e</sup> (400.000 euros), Maiesherbes 8 <sup>e</sup> -9 <sup>e</sup> (916.667 euros), Haussmann 8 <sup>e</sup> (550.000 euros), Charenton 12 <sup>e</sup> (266.667 euros), Belgrand 20 <sup>e</sup> (216.667 euros). M. Vincent GOULIN rapporteur .....	17
2023 DVD 51 : Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> ) - Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités. M. Vincent GOULIN rapporteur.....	17
2023 DJS 26 : Transformations Olympiques - Subventions de 300.000 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur .....	17
2023 DJS 28 : Transformations Olympiques - Subventions de 150.000 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior ". M. Epency EPARA EPARA rapporteur .....	17
2023 DJS 119 : Transformations Olympiques – Subventions de 63.000 euros et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur .....	17
2023 DSOL 136 : Subventions d'investissement (291.687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap en établissements et services médico-sociaux (ESMS).Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	17
2023 DSP 03 : Dotations (4.218.240 euros) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure .....	17

2023 DAE 159 : Conventions, subventions (590.000 euros) et avenants à 16 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure .....	17
2023 DAE 199 : Conventions et subventions (48.000 euros) en soutien à 4 structures de l'alimentation durable en difficulté. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	17
2023 DU 98 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2022 - Avenant n°2 au traité de concession de la ZAC Porte de Vincennes (12 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> ) avec la SEMAPA - Présentation du volet environnemental des comptes rendus annuels. Mme Virginie DASPET rapporteure.....	18
2023 DU 99 : Opération Paul Meurice (20 <sup>e</sup> ) - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SPL Paris et Métropole aménagement (P&MA). Mme Virginie DASPET rapporteure .....	18
2023 DLH 280 : Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP - (14.849.161 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur .....	18
2023 DLH 287 : Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur .....	18
MA20.2023.324 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29, rue des Maraîchers à Paris 20 <sup>ème</sup> et autorisation au Maire du 20 <sup>ème</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	18
2023 DFPE 168 : Subvention (3.057 euros) et convention avec l'association « Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville » (G.O.S.B.) (20 <sup>e</sup> ) pour la réalisation de travaux de réparation et de mise aux normes de l'ascenseur pour leur établissement d'accueil du jeune enfant « Les Passerelles » situé 4/6 rue des Montiboefus (20 <sup>e</sup> ). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur .....	18
2023 DFPE 172 : Subvention complémentaire (600.000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16 <sup>e</sup> ) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur .....	18
2023 DFPE 173 : Subvention complémentaire (300.000 euros) et avenant n° 3 avec l'association AJEFA (10 <sup>e</sup> ) pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	18
2023 DFPE 175 : Subvention complémentaire (350.000 euros) et avenant n° 3 à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20 <sup>e</sup> ) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	18
2023 DFPE 177 : Subvention complémentaire (450.000 euros) et avenant n° 3 à l'association CRESCENDO (11 <sup>e</sup> ) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	18
2023 DFPE 180 : Subvention complémentaire (100.000 euros) et avenant n° 4 à l'association La Planète des Enfants (14 <sup>e</sup> ) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	18
2023 DPE 51 : Subventions (89.000 euros) et conventions avec cinq structures œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet ». M. Martin BUSSY rapporteur.....	18
2023 DASCO 107 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11.862 euros), subventions d'équipement (36.490 euros) et subventions pour travaux (127.743 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure .....	18
2023 DFPE 157 : Subventions (163.650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges. Mme Anne BAUDONNE rapporteure .....	18

2023 DLH 130 : Réalisation, aux 66/68/70/72 Boulevard Davout, 2/6/8 Avenue de la Porte de Montreuil, 1/2/3/4/6 Square du Quercy, 1/5/7/9 Rue Charles et Robert (20 <sup>e</sup> ), d'un programme de rénovation de 260 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (3.373.703 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	19
2023 DLH 291 : Subventions complémentaires (1.437.335 euros) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Elogie-Siemp. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	19
2023 DLH 294 : Subvention complémentaire (29.790 euros) accordée au programme de rénovation environnementale de 13 logements sociaux situés 50 rue de Bagnolet (20 <sup>e</sup> ) réalisé par Hénéo. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	19
2023 DLH 295 : Subvention complémentaire (138.375 euros) accordée au programme de rénovation environnementale de 82 logements sociaux situés 33 rue Piat (20 <sup>e</sup> ) réalisé par L'Habitation confortable. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	19
2. Vœux .....	19
V20-2023-339 : Vœu au Maire du 20 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris déposé par le Conseil de quartier Télégraphe, Pelleport, St Fargeau Fougères relatif à l'agrandissement du square Paule Minck 48bis-50 rue St Fargeau.....	19
V20-2023-340 : Vœu relatif à la préservation de la ressource en eau à Paris et au lancement d'une expérimentation dans le parc social du 20 <sup>e</sup> arrondissement, déposé par Antoine Alibert, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20 <sup>e</sup> .....	21
V20-2023-341 : Vœu relatif au gel des loyers dans les logements sociaux, sur proposition de Laurent Sorel .....	23
V20-2023-342 : Vœu de l'Exécutif relatif au maintien de l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire.....	24
V20-2023-343 : Vœu de l'Exécutif relatif au non versement du fonds social collégien aux collèges du 20 <sup>ème</sup> arrondissement .....	27
V20-2023-344 : Vœu de soutien aux salarié.e.s de l'Ehpad Korian Amandiers (rue des Cendriers), déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyens.....	28
V20-2023-345 : Vœu relatif au respect des obligations légales, conventionnelles et juridiques de la Ville de Paris en matière de protection de l'enfance pour les publics MNA et familles à la rue, déposé par Hélène Trachez et Antoine Alibert, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20 <sup>e</sup> .....	29
V20-2023-346 : Vœu relatif à l'accueil et à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés, sur proposition de Laurent Sorel .....	30
V20-2023-347 : Vœu du Maire relatif à la situation des jeunes et des familles à la rue .....	31

## M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris et d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du public qui êtes avec nous ce soir en ligne ou en salle aujourd'hui, nous sommes le lundi 30 octobre, il est 18h15. Le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère et conseiller, par moi-même le 24 octobre 2023, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors du précédent Conseil d'arrondissement, je vous ai parlé de leur d'espoir ; ce soir, je voudrais vous parler de flambée de violence et surtout de la nécessité politique de lutter contre la violence partout et tout le temps. Contre les violences faites aux femmes d'abord. J'ai appris vendredi 20 octobre la mise en garde à vue de Pascal JOSEPH, élu du 20<sup>e</sup> arrondissement, délégué à la mémoire et aux anciens combattants, pour des faits présumés de violence conjugale. Devant la gravité de ce qui lui est reproché, j'ai pris un arrêté le lundi suivant, en retirant les délégations que je lui avais confiées. Des membres de son groupe politique et moi-même lui avons demandé de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Notre majorité municipale mène un combat sans relâche contre les violences faites aux femmes. A l'approche du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, j'ai souhaité rappeler le travail qui se mène ici sous l'égide d'Emmanuel RIVIER, conseillère de Paris, à qui j'ai confié l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes conjugales et intrafamiliales :

- Le travail que mène la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement avec les services de la Ville, le réseau associatif, le commissariat du 20<sup>e</sup>, pour nous assurer de les protéger et de faire entendre leur voix ;
- Le Réseau d'aide aux victimes de violence (le Rave) du 20<sup>e</sup>, piloté par la mairie et la police municipale, mobilise une centaine d'acteurs institutionnels et associatifs ;
- Le Point d'accès au droit du 20<sup>e</sup>, situé rue Ramu et géré par Droit d'urgence, est spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violence sexistes et sexuelles ; en 2022, 846 victimes de violence conjugale ont été reçues à l'accueil, dont 574 reçues pour la première fois ;
- Nous éditons ensemble un guide sur les violences conjugales à destination des professionnels de l'arrondissement ; la prochaine édition sera d'ailleurs disponible à la fin du mois ;
- Le commissariat du 20<sup>e</sup> a mis en place des dispositifs spécifiques et propose notamment un circuit d'accueil prioritaire et confidentiel, un accompagnement par une équipe regroupant les enquêteurs spécialisés de la brigade de protection des familles, une psychologue et un intervenant social en partenariat avec la Ville, pour la prise en charge des victimes ;
- Le commissariat propose également une chambre sécurisée qui permet d'abriter pour une nuit et en attente d'une orientation vers un hébergement, une victime sans solution ; 63 personnes ont été hébergées à ce jour ;
- Un protocole avec l'hôpital Tenon, qui organise des prises de plainte directement au sein des Urgences lorsqu'une victime blessée s'y présente.

La lutte contre les violences faites aux femmes est et restera une priorité pour moi ainsi que pour les membres de notre majorité. Le 20<sup>e</sup> arrondissement se tiendra toujours au côté des victimes de violences sexistes et sexuelles. J'en profite pour remercier Hamidou SAMAKÉ, conseiller de Paris, d'avoir repris cette délégation.

Un mot sur les violences du monde. Je veux ce soir, et je crois que je le fais au nom de toute la majorité, condamner tous les actes et toutes les formes de terrorisme. Je demande la libération immédiate de tous les otages, sans conditions. Les conventions de Genève, fondements du droit international humanitaire, doivent s'appliquer, et ma compassion et ma solidarité vont en premier lieu à toutes les victimes civiles, quelle que soit leur nationalité, à leur famille et à leurs proches. Je demande, aux côtés des peuples israéliens et palestiniens, des élus de la République française et des associations humanitaires, un cessez-le-feu immédiat et la mise en place d'un corridor humanitaire. Demander la paix ne doit pas nous faire oublier et fermer les yeux sur la violence, sur les violences. Le peuple israélien ne saura trouver la paix tant que le Hamas, organisation terroriste, existera. Mais qui saura éradiquer le terrorisme sans perspective de paix et de liberté pour le peuple palestinien ? Ce sera ma question.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire sans entrer dans ce débat plus longtemps.

Je vais revenir à des choses plus prosaïques en remerciant l'ensemble des équipes de la mairie et les prestataires qui ont œuvré ce que nous puissions échanger dans de bonnes conditions. Je vous souhaite un bon conseil et je vais d'emblée faire le tour des présents, des excusés et des pouvoirs.

*Le Maire procède à l'appel des présents.*

## 1. Délibérations

### **MA20.2023.286 : Désignation d'une secrétaire de séance**

#### **M. PLIEZ**

Nous pouvons donc presque commencer ce conseil, avec tout d'abord la désignation d'une secrétaire de séance, qui sera donc Claire GOFFAUX-ESPEJO. Je vous propose de voter pour cette désignation, ce qui nous permet de roder les votes.

*Après consultation des membres, Claire GOFFAUX-ESPEJO est désignée comme secrétaire de séance.*

### **MA20.2023.287 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023**

#### **M. PLIEZ**

La deuxième délibération que je vous propose de voter concerne l'approbation du PV de la séance du 20 septembre 2023. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

### **2023 DDCT 76 : Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80.000 euros à 4 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur**

#### **M. PLIEZ**

Je vous propose tout de suite d'examiner la DDCT 76. J'ai une demande de prise de parole : Claire GOFFAUX-ESPEJO, et le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

#### **Mme GOFFAUX-ESPEJO**

Je voulais parler de VRAC, parce que c'est une association très importante. Dans un contexte d'inflation très fort, VRAC fait un travail remarquable, que ce soit en alimentation ou que ce soit en ateliers autres. Je vais juste donner un exemple. VRAC reçoit énormément de monde ; le prix d'un paquet de 250 g de café bio chez VRAC est de 2,30 €, alors que c'est pratiquement 6 € ailleurs. Je voulais donc parler en faveur de VRAC, et dire que c'est un acteur essentiel de l'aide sur les différents thèmes qu'il aborde ; c'est un acteur très important dans ces périodes.

#### **M. SAUVAGE**

Madame GOFFAUX-ESPEJO a rappelé l'importance de la présence de VRAC dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, et c'est pour cela, pour revenir au cœur de la délibération, que l'accorderie du Grand Belleville travaille avec VRAC, dont les locaux sont situés à proximité. Pour rappel, les accorderies sont une innovation sociale qui nous vient du Québec, où les personnes intéressées, les accordeurs, échangent différents services, avec une seule et unique monnaie d'échange, le temps : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, quel que soit le domaine du service rendu ou reçu. Nous avons la chance dans le 20<sup>e</sup> arrondissement d'accueillir une accorderie depuis 2012, celle du Grand Belleville, physiquement dans le 20<sup>e</sup>, mais qui agit sur l'intégralité du territoire du Grand Belleville, c'est-à-dire en politique de la Ville, un territoire qui va du 19<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> en passant par le 11<sup>e</sup>, pour finir par le 20<sup>e</sup>. C'est d'ailleurs une des rares associations qui intervient sur ces quatre arrondissements sur le territoire du Grand Belleville. Nous sommes donc très heureux d'accompagner l'Accorderie du Grand Belleville qui depuis maintenant un peu plus de 10 ans est montée en puissance ; elle est d'ailleurs reconnue par la CAF comme espace de vie social. Aujourd'hui, on compte dans le 20<sup>e</sup> arrondissement 420 accordeurs qui ont échangé plus de 1 170 heures de services individuels, 900 heures de services collectifs, et 5 250 heures de service groupés. L'idée est de continuer à accompagner les 4 accorderies parisiennes, notamment celle du Grand Belleville ; c'est l'objet de cette délibération et je vous invite à la voter toutes et tous. Merci beaucoup.

### **M. PLIEZ**

Merci. Je vous propose de passer au vote.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2023 DSOL 146 : Subventions (457.661 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et neuf conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité. M. Maxime SAUVAGE rapporteur**

### **M. SAUVAGE**

C'est une délibération que je rapporte et je tiens vraiment à la valoriser ; on a plus ou moins d'attachement aux délibérations que l'on rapporte. Celle-ci est vraiment une délibération importante ; elle marque la labellisation de la Maison des Fougères comme espace de proximité. Vous le savez, la Maison des Fougères est cet espace situé rue des Fougères, fondé en 2012 ; c'est un vrai espace de rencontre, un espace de convivialité, un espace d'échanges et de cohésion sociale dans le quartier Fougères-Le Vau, un des quartiers du 20<sup>e</sup> en politique de la Ville, qui souffre beaucoup, avec des habitants qui connaissent des difficultés structurelles socio-économiques. La Maison des Fougères fait un travail absolument formidable, reconnu comme espace de vie sociale par la CAF ; mais il n'était pas reconnu comme espace de proximité par la Ville de Paris. Avec Monsieur le Maire, nous nous sommes battus récemment pour obtenir cette labellisation ; cela fait plusieurs années que le 20<sup>e</sup> arrondissement n'avait pas vu une de ces associations labellisées espace de proximité ; c'est le cas, sur une décision de Léa FILOCHE, qui date de début septembre, et cette délibération l'acte. Ce seront, pour 3 ans au moins, 21 000 € pour la Maison des Fougères, pour l'accompagner dans toutes ses activités. Nous en sommes très fiers ; je vais vous dire ce que réalisent la Maison des Fougères et son équipe en octobre, qui illustre assez bien l'importance de la Maison des Fougères dans ce quartier :

- Des activités culturelles : des spectacles de magie, des projections de séries comme la série Bossa Nova, des activités théâtre, un plateau radio avec « les Fripons », une association du quartier ;
- De l'accompagnement à la scolarité, des ateliers découvertes scientifiques avec les Petits Débrouillards qui sont installés depuis quelques mois maintenant à Python-Duvernois ;
- Un accueil régulier des Cafés pour l'emploi, dans le cadre du Territoire zéro chômeur de longue durée. On sait l'importance de la Maison des Fougères pour bâtir cette candidature ;
- L'action de conseiller numérique et d'écrivain public ;
- Du sport adapté pour tous les âges, avec de la gym douce et de la marche douce.

C'est donc avec un très grand bonheur que nous avons cette labellisation qui va un peu soulager la Maison des Fougères dans ses projections financières pour ces trois prochaines années ; qu'elle se déleste de ces incertitudes financières sur l'avenir pour se concentrer sur les besoins des publics. Nous reviendrons un peu plus tard dans le Conseil d'arrondissement sur l'importance d'accompagner le tissu associatif dans le cadre de la politique de la ville à Fougères-Le Vau, dont la Maison des Fougères est l'un des acteurs principaux.

### **M. PLIEZ**

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération. Nous avons un petit problème technique, qui va se résoudre ; pour ne pas perdre de temps, je vous propose de voter à main levée.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2023 DAE 150 : Subvention (250.000 euros) à l'association EPEC (10<sup>e</sup>) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 du projet AVEQ « Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers ». Mme Carine EKON rapporteure**

### **M. PLIEZ**

La parole est à Carine EKON pour la délibération DAE 150.



### **Mme EKON**

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération DAE 150 vise pour la Ville de Paris à octroyer une subvention de 250 000 € à l'Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) et à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs. Il est aisé de rappeler que l'actuelle contrat de ville définit un double enjeu en matière d'emploi pour la ville, à savoir développer des politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle menées au sein des quartiers prioritaires de la ville, de faciliter l'accès à l'information en matière d'accompagnement vers l'emploi dans les QPV, qui connaissent une problématique croissante de non-recours, notamment en matière d'emploi, ce qui explique que des personnes demandeuses d'emploi renoncent le plus souvent à maintenir ou à réactiver leur inscription au Pôle Emploi.

Face à ces difficultés, l'EPEC a proposé une démarche ambitieuse et innovante via le dispositif Aller vers l'emploi dans les quartiers, (dispositif AVEQ), à travers notamment quatre médiateurs emploi sur le territoire parisien, dont un dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, qui œuvre dans le quartier Fougères-le Vau qui expérimente le Territoire zéro chômeur de longue durée. Ce dispositif vise donc les personnes éloignées de l'emploi et qui présentent un risque de précarisation, car ne bénéficiant d'aucun accompagnement socio-professionnel. Les missions du médiateur, notamment du 20<sup>e</sup> arrondissement, consistent à collaborer avec les organismes de l'emploi déjà en place dans le territoire, à savoir l'EDL des Portes ou encore Territoire zéro chômeur que je viens de mentionner, afin d'identifier les personnes demandeuses d'emploi, de les informer sur leurs droits et le cas échéant de les orienter vers le bassin de l'emploi parisien, voire vers les métiers en tension.

Pour que l'EPEC continue à œuvrer pour l'emploi et pour les personnes éloignées de l'emploi, je vous invite à voter favorablement et bien sûr à l'unanimité pour cette délibération. Merci.

### **M. PLIEZ**

C'est une invitation ; vous ferez comme vous le jugez. Merci de voter.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2023 DAE 273 : Subventions d'investissement (90.000 euros) et conventions avec trois Entreprises à But d'Emploi parisiennes. Mme Carine EKON rapporteure**

### **M. PLIEZ**

Nous examinons la DAE 273 ; la parole est à Lila DJELLALI, la rapporteuse est Carine EKON.

### **Mme DJELLALI**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, comme nous le disions lors du dernier Conseil d'arrondissement, les Ecologistes s'inscrivent totalement dans la volonté politique et la mise en œuvre du projet Territoire zéro chômeur de longue durée. Par cette délibération, nous souhaitons aussi mettre en lumière la volonté des structures de l'économie sociale et solidaire que nous avons dans l'arrondissement et la place importante qu'elles peuvent jouer sur la mise en place de ce projet. Fortes par leur ancrage local et leur détermination à être au service des habitants et des habitantes, elles sont aussi créatrices de nouveaux modèles et d'emplois non délocalisables, que ce soit par le biais de l'insertion par l'activité économique ou par les emplois relais.

Ces structures de l'ESS sont proches des besoins des habitants et des habitantes, développent de nouveaux projets très régulièrement comme celui de la mise en place d'une coordination autour de l'économie circulaire : volonté et objectif d'un changement d'échelle du réemploi solidaire dans les feuilles de route de Florentin LETESSIER et la mienne, qui en poursuivant le travail sur le maillage du territoire en ressourcerie et en recyclerie, et en développant aussi ce que nous appelons communément le hub du réemploi, avec des locaux mesurant au total 7 000 m<sup>2</sup> sur le territoire de Paris, permettent de récupérer les objets chez les habitants et les habitantes, de les répartir dans chaque structure selon leur cahier des charges et surtout éviter d'encombrer les quelques petits espaces de chaque structure. Parce que oui, la réussite des projets autour de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire ne s'improvise pas ; c'est pour cela que nous avons travaillé avec la Compagnie du 20<sup>e</sup> et les délégations concernées sur les structures qui permettent la reprise de la Ressourcerie et l'achat d'un camion permettant de récupérer chez les habitants et de les ramener

chez Envie en passant par tout le parcours qui a été travaillé durant ces deux dernières années par la délégation de Florentin LETESSIER. Pour cela, je vous invite à voter favorablement pour cette délibération, à continuer à croire à ces structures d'utilité sociale de notre arrondissement, et à vous joindre à elles lors du rassemblement et de la mobilisation au droit à l'emploi du 7 novembre.

**M. PLIEZ**

Merci la parole est à Carine EKON.

**Mme EKON**

Merci à Madame DJELLALI ; effectivement vous le disiez, les structures ESS ont été primordiales dans notre candidature puisque l'arrondissement est bien pourvu en termes de structures œuvrant pour l'économie circulaire. Cette délibération va encore une fois vous parler de la Compagnie du 20<sup>e</sup>, l'entreprise à but d'emploi qui œuvre dans le quartier Fougères-Le Vau, depuis son habilitation à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée. Son but est de répondre aux besoins non couverts du territoire, et dans le cadre du projet Accélérons la transition, la Compagnie du 20<sup>e</sup> lance la Sourcière du 20<sup>e</sup>, qui est la Ressourcerie dont parlait Madame DJELLALI, située au 45 rue des Frères Flavien dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit pour cette ressourcerie de créer immédiatement cinq emplois à temps plein, puis 8 en 2024 ; pour rappel, la Compagnie du 20<sup>e</sup> a pour objectif de créer 90 emplois sur 5 ans.

Dans le cadre de cette activité de Ressourcerie, la Ville de Paris, par cette délibération, propose d'octroyer une subvention d'investissement de 40 000 € au titre de l'année 2023 pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique qui servira à collecter des objets destinés au réemploi et à livrer certains gisements spécifiques aux acteurs du réemploi des Portes du 20<sup>e</sup>, dont notamment une structure que Madame DJELLALI connaît très bien, ENVIE.

Cette délibération marque une fois encore le soutien indéfectible de la Ville de Paris à l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée et aux Entreprises à But d'Emploi (EBE) créées dans les quatre arrondissements habilités, là où l'État aujourd'hui décide délibérément de baisser sa contribution financière, mettant à mal la capacité d'innovation, de création d'emploi des différentes Entreprises à But d'Emploi. En tout cas les EBE peuvent toujours compter sur notre détermination et sur notre soutien politique en faveur du droit à l'emploi. Bien évidemment je me joins à Madame DJELLALI pour vous convier le 7 novembre prochain au rassemblement devant l'Hôtel de Ville, pour toujours et toujours défendre le droit à l'emploi.

Je vous invite à voter à l'unanimité cette délibération.

**M. PLIEZ**

Merci je vous propose de voter. Nous vous donnons rendez-vous le 7 novembre.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2023 DAE 155 : Subventions (511.000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique. Mme Lila DJELLALI rapporteure**

**2023 DAE 156 : Subventions (490.000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. Mme Lila DJELLALI rapporteure**

**M. PLIEZ**

Je vais donner la parole à Lila DJELLALI pour nous présenter conjointement les DAE 155 et 156 dont elle été rapporteuse.

**Mme DJELLALI**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement je souhaitais rattacher les deux délibérations, la DAE 155 et la DAE 156, car elles concernent le même projet, autour de l'insertion par l'activité économique. Au total sur ces deux délibérations, 11 structures de l'économie sociale et solidaire contribuent au soutien des personnes les plus éloignées de l'emploi, favorisant la mise en place d'activités et assorties d'un

accompagnement social et professionnel renforcé. Parmi les 11, certaines sont extrêmement connues au niveau national, ne serait-ce qu'ENVIE que l'on vient de citer sur le Territoire zéro chômeur de longue durée. Il y a aussi Pépin Production, Emmaüs Alternative, Paysans urbains, Réseau social et le Mouvement des régies ; nous sommes en train de travailler sur la création de la prochaine régie du 20<sup>e</sup> arrondissement. La difficulté que nous avons depuis cette année sur l'insertion par l'activité économique, c'est le risque de perdre un certain budget et d'accompagner toutes les structures de chantiers ; ainsi un travail a été fait. Pour rappeler les chiffres clés, en 2020, au début de la mandature, 95 structures en insertion par l'activité économique correspondaient à pratiquement 6 000 emplois, le but étant d'arriver à la fin de cette mandature à doubler le nombre de structures et le nombre d'emplois. Cette année, nous sommes à plus de 10 %, avec une augmentation annuelle de 1 million d'euros. Au vu des difficultés rencontrées par le secteur de l'insertion en raison de l'inflation, il a été proposé par la Ville de Paris qu'un bouclier exceptionnel puisse se mettre en place en se basant sur les besoins des structures. En juillet, nous avons présenté une première délibération, qui a été votée à l'unanimité encore une fois. Dans la logique, nous souhaitons également continuer d'accompagner ces structures qui subissent des difficultés de trésorerie. Par cette délibération je voulais absolument montrer que l'insertion par l'activité économique est un des seuls moyens qui a fait preuve d'efficacité sur les personnes éloignées de l'emploi ; je vous invite donc à voter favorablement pour cette délibération.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je vous invite déjà à vous prononcer sur la DAE 155.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur la DAE 156.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2023 DEVE 66 : Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137.691 euros). Mme Lila DJELLALI rapporteure**

#### **M. PLIEZ**

Nous examinons la DEVE 66. La parole est à Martin BUSSY, puis à Anne BEAUDONNE. La rapporteure est Lila DJELLALI.

#### **M. BUSSY**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes. Je voulais simplement porter l'accent sur cette délibération puisqu'il s'agit d'un sujet qui dans la vraie vie est assez compliqué à mettre en œuvre mais qui est extrêmement important de manière générale, la lutte contre le gaspillage notamment alimentaire dans les cantines, et à travers les cantines plus largement de lutter contre le gaspillage alimentaire. Je voulais souligner le gros travail mené par la caisse des écoles depuis un certain nombre d'années ; en tant qu'administrateur de cette caisse des écoles, au même titre que beaucoup d'autres élus, dont Lila DJELLALI, j'insiste depuis de nombreuses années pour que ce gaspillage soit pris en compte concrètement et que les enfants puissent le plus possible finir leurs assiettes, ne pas prendre ce qu'il n'aiment pas et éviter d'avoir parfois des taux qui peuvent monter à des dizaines de pourcentages. Les efforts faits sont extrêmement efficaces et je tiens à saluer le travail collectif que mène la caisse des écoles sur ce sujet, ainsi que les équipes pédagogiques de tous les établissements scolaires concernés, puisque ce sont eux qui sont en contact avec les enfants, qui installent les tables de tri, qui disposent le pain à tel ou tel endroit. Ce sont des sujets extrêmement précis et cela nous permet de réduire fortement les tonnages gaspillés en très forte réduction. Je ne veux pas être plus long. Je salue le fait que nous soyons tous mobilisés sur ce sujet ; dans le cadre de ma délégation « Propreté déchets », c'est extrêmement important et dans le cadre des autres délégations dont l'alimentation durable c'est évidemment très important aussi.

**M. PLIEZ**

Merci. Madame BAUDONNE.

**Mme BAUDONNE**

Merci Monsieur le Maire. Comme Martin BUSSY, et sans doute Lila DJELLALI en suivant, je vais parler de ce travail formidable qui a été instauré par l'équipe de la caisse des écoles, que je salue. Je salue leur travail et les nombreuses innovations et initiatives stimulantes, et pour les équipes et pour les enfants. J'espère ne pas empiéter sur ce qui va être dit, mais d'un point de vue très concret, je salue ce qui est déjà mis en place, c'est-à-dire des expérimentations avec des tailles d'assiettes différentes, qu'ils appellent « petite faims » et « grandes faims ».

Je souhaite parler de la participation des enfants dans la volonté de ne pas gaspiller, c'est-à-dire le fait d'engager un travail avec les enfants sur la répartition et sur le nettoyage, mais également sur l'utilisation de certains produits qui vont avoir une forme différente, et sur leur choix avec l'installation, par exemple, de presse-agrumes. J'insiste sur le travail qui est fait avec les animateurs pour associer les équipes enseignantes, les animateurs et les agents de la cantine, ce qui permet de s'inscrire dans cette lutte contre le gaspillage, que je salue encore une fois.

Je ne vais donner qu'un chiffre : 1,2 tonnes de denrées, soit l'équivalent de 13 700 portions, a été économisée et redonnée ; les excédents, au lieu d'être jetés, sont redistribués à des associations. Il me semble important que les enfants soient informés. C'est ce que fait la caisse des écoles, je la remercie. Je suis ravie de participer à cette délibération.

**M. PLIEZ**

Merci. Madame DJELLALI.

**Mme DJELLALI**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement nous revenons de loin avec la caisse des écoles. Depuis cette nouvelle mandature, la caisse des écoles et son nouveau directeur se donnent réellement à fond sur toutes les possibilités que nous pouvons mettre ensemble et les objectifs que nous avons en commun ; la lutte contre le gaspillage est une des missions qui a été donnée, et qui, tout particulièrement sur les denrées alimentaires, s'inscrit comme un axe assez fort sur le plan climat et sur la stratégie pour une alimentation durable à Paris. La réduction des déchets est indispensable pour atténuer l'impact environnemental de notre alimentation, mais au-delà de ça, il a fallu aussi que nous puissions travailler tous et toutes ensemble sur des expérimentations que nous pouvions mettre en place avant même de pouvoir distribuer certains repas à des structures d'aide alimentaire mais aussi sur la manière d'éviter le gaspillage alimentaire. En rentrant dans le processus du bio, donc sur des produits qui ne sont pas normés, il a été possible d'acheter des produits pour des goûters et ainsi de correspondre aux demandes des enfants et éviter le gaspillage alimentaire.

Il y a également les bars à salades pour les collégiens. Nous sommes le premier arrondissement à travailler avec des structures d'innovation sociale et à avoir mis en place plusieurs initiatives autour du goût pour éviter le gaspillage alimentaire.

Une gestion de la restauration collective a été lancée par un appel à projet, et la caisse des écoles s'en est emparée ; nous faisons partie des 7 gestionnaires sur cette délibération. Cela fait aussi écho et on voit que la caisse des écoles sort un peu du cadre que nous lui avons donné ; cela prouve le professionnalisme de la caisse des écoles, qui sur la délibération DPE 51 travaille aussi sur Territoire zéro déchets, dont Martin BUSSY pourra plus longuement vous parler et que je vous invite à voter favorablement.

**M. PLIEZ**

Merci. Je vous invite à voter.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2023 DLH 326 : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux. (Communication sans vote). M. Antoine ALIBERT rapporteur**

**M. PLIEZ**

Nous allons maintenant examiner la DLH 326. Elle nous est présentée par Antoine ALIBERT. C'est une communication sans vote. J'ai bien noté une réaction de Michel JALAMION, mais je lui donnerai la parole après la communication. La parole est à Antoine ALIBERT.

**M. ALIBERT**

Merci Monsieur le Maire. C'est la saison des communications sur les opérations de rénovation et de transition environnementale du bâti de la Ville de Paris. Je vais faire un mini chapeau pour contextualiser, avec quelques chiffres pour cette communication et celle qui vient juste après, et pour rappeler que notre arrondissement compte environ 100 000 logements, que 36 000 approximativement relèvent du parc social (ils font l'objet de cette première communication) et que 65 000 relèvent des copropriétés et du bâti privé. La Ville de Paris intervient sur ces deux types de bâtis, privés et sociaux, pour pouvoir respecter ses ambitions climatiques.

Pour revenir à la question de la transition du parc social, 30 000 dépendent des grands bailleurs historiques de la Ville de Paris, Paris Habitat, la RIVP et Elogie-Siemp ; 6 000 dépendent d'autres bailleurs. Sur ces 36 000 logements, 5 500 ont été livrés, via des opérations de plan climat, c'est-à-dire de grosses opérations de rénovation du bâti, 2 800 sont actuellement en travaux, et 3 100 sont déjà subventionnés et financés, pour des travaux qui commenceront prochainement.

Si vous avez suivi un peu ces chiffres, cela veut dire que 12 000 logements sur 36 000 sont concernés par des opérations du Plan Climat ; ainsi, près d'un tiers du bâti du parc social de notre arrondissement est déjà en transition climatique. On peut s'en féliciter parce que ce chiffre est largement supérieur à la moyenne de Paris (25 %) ; le 20<sup>e</sup> fait la course en tête avec le 19<sup>e</sup> arrondissement.

J'ai déjà parlé des objectifs visés par ce plan climat ; la lutte contre les dérèglements climatiques, la réduction des émissions mais également de l'empreinte carbone, et l'adaptation de ce bâti aux méga vagues de chaleur, en prenant notamment en compte les conclusions de la MIE Paris à 50°C, qui avait été demandée par les écologistes. Il s'agit également d'illustrer concrètement l'écologie populaire qui veut que ce qui est bon pour le climat est aussi bon pour le porte-monnaie puisque concrètement -c'est rappelé dans la communication- ce sont en moyenne 400 € de charges qui sont économisées par an et par foyer grâce à genre d'opération.

Dans le 20<sup>e</sup>, nous avons lancé avec Thomas CHEVANDIER, élu en charge du lien avec les bailleurs dans l'arrondissement, une revue de projet avec tous les bailleurs, ce qui nous a permis de voir où ils en étaient sur ces opérations et de leur demander de faire mieux, notamment de réinterroger leurs choix en terme de matériaux biosourcés, de leur redire qu'il y a une priorité à l'adaptation, notamment parce que la Ville a doté ses bailleurs de nouveaux financements pour ce type d'opération, des financements qui permettent de plus végétaliser le parc social, de mieux désimpermeabiliser les terrains, de récupérer l'eau de pluie et de lancer un plan volets.

Ce sont déjà 3 milliards d'euros qui ont été mis sur la table par les bailleurs pour toutes ces opérations ; ce sont 670 millions d'euros d'investis par la Ville ; 70 000 € par logement, c'est considérable. Dans ces opérations, l'État vient aider la Ville à peine à hauteur de 1 %. Les gains énergétiques sont de 54 % à l'issue de ces opérations et la réduction de l'empreinte carbone est de 59 % ; pour vous donner un ordre de grandeur c'est l'équivalent de la consommation de 110 000 foyers français par an qui est économisée, ou encore l'évitement de l'équivalent de 485 000 allers-retours Paris-New York en avion.

Bien sûr la Ville se focalise aussi sur une approche circulaire de ces opérations, et là j'aimerais citer quelque chose de très important ; les bailleurs se sont mis ensemble pour étudier précisément quelle était l'empreinte carbone la plus importante en termes de poste pour ces opérations ; c'était naturellement la verrerie et ils ont lancé avec Saint-Gobain une filière propre du recyclage et du réemploi de la verrerie, qui est déposée pour mieux la réutiliser ; c'est un partenariat exemplaire, d'autant plus quand on sait que la verrerie est l'équivalent de 50 % de l'empreinte carbone d'une opération. Je n'irai pas plus loin parce que j'ai déjà beaucoup parlé. Juste une pensée pour les habitants et les habitantes, qui subissent ces opérations en milieu occupé et qui font preuve de beaucoup de patience. En tant que collectivité, nous jouons notre rôle pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible.

## M. PLIEZ

Merci. La parole est à Michel JALAMION.

## M. JALAMION

Merci beaucoup. Cette communication est désormais annuelle depuis 3 ans et localisée. Je me permets de saluer cette initiative prise par Jacques BAUDRIER, qui met en lumière un investissement très important de la Ville de Paris en faveur de la rénovation environnementale des logements sociaux, ce qui permet de répondre aux objectifs du Plan Climat avec 5 000 logements sociaux rénovés par an. Je tiens donc à saluer le travail effectué par les bailleurs sociaux ; ces opérations représentent actuellement 25 % du parc social malgré les hausses de prix et des pénuries de matériaux que nous subissons depuis un an, d'autant qu'elles sont complexes car elles sont réalisées en site occupé et rassemblent de nombreux travaux pour répondre à la fois aux objectifs environnementaux, évidemment, mais aussi à une amélioration générale de l'habitabilité des logements, notamment en rénovant les pièces humides (salle de bain, cuisine et cetera).

Le coût d'investissement par logement en 2022 est de plus de 70 000 €, dont 41 100 pour la part énergie ; je ne reviens pas sur les chiffres du 20<sup>e</sup> qui ont été déjà évoqués.

La nouveauté du bilan de cette année est la création d'un nouveau dispositif de la Ville de Paris dédié à la création d'îlots de fraîcheur pour financer des aménagements tels que la végétalisation des cours et des cœurs d'îlots, la désimperméabilisation des sols et la mise en place d'occultations extérieures et d'équipements de rafraîchissement ; 15 400 m<sup>2</sup> ont déjà été végétalisés et 13 300 m<sup>2</sup> sont passés en pleine terre. Le choix d'investir massivement dans la rénovation du logement social doit être défendu et réaffirmé afin que l'État y contribue aussi ; il n'est pas possible qu'il continue d'investir en faveur uniquement de l'habitat privé sans se préoccuper du parc social. Depuis 2009, la Ville de Paris a investi plus de 670 millions de subventions dans la rénovation du parc social sans aides de l'État ; c'est seulement en 2021 que l'État, dans le cadre du plan de relance, a accordé royalement 17 millions. C'est insuffisant pour 14 ans de politique de rénovation énergétique à l'échelle du patrimoine parisien.

La rénovation environnementale du parc immobilier est un sujet majeur, gageant que tous les acteurs du secteur participent et soient à la hauteur des enjeux pour qu'elle se fasse le plus vite possible dans l'intérêt de toutes et tous.

## M. PLIEZ

C'était une communication sans vote et nous allons poursuivre, avec une autre communication, toujours sans vote, la 327. La parole est à nouveau à Antoine ALIBERT.

**2023 DLH 327 : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés. (Communication sans vote). M. Antoine ALIBERT rapporteur**

## M. ALIBERT

Nous venons de parler du parc social. Cette fois nous allons parler du parc privé, des copropriétés ; il en existe 45 000 à Paris, soit l'équivalent de 900 000 logements. Si nous voulons tenir les objectifs du Plan climat qui visent la neutralité carbone en 2050, il faudrait rénover 40 000 logements par an à partir de 2030 ; autant dire que c'est considérable, et ce d'autant plus que depuis que nous avons lancé le premier dispositif d'accompagnement des copropriétés à Paris en 2007, puis Ecorénovons Paris 1 en 2016, puis Ecorénovons Paris Plus l'année dernière, nous n'en avons rénové que 13 000. La marge va être considérable pour pouvoir atteindre nos objectifs ; nous allons pouvoir le faire grâce à Ecorénovons Paris plus, pour la période qui court jusqu'en 2026, et qui vise en 2026 à atteindre le chiffre de 2 250 copropriétés privées rénovées ; la Ville met 60 millions d'euros sur la table pour ce faire. Ce nouveau dispositif comporte également un volet pour accompagner les copropriétaires modestes ; bien sûr, ces aides sont complémentaires des aides nationales de l'ANA. Je rappelle par ailleurs que les propriétaires qui effectuent ces travaux de rénovation climatique seront exonérés de l'augmentation de la taxe foncière parisienne.

Si le contexte national est légèrement plus favorable qu'il ne l'a été, avec l'augmentation du plafond de travaux de 15 000 à 25 000 €, le lancement de Ma prime rénov' et de France rénove, l'action gouvernementale reste largement insuffisante pour le parc social ; c'est également vrai pour le parc privé, hélas. En effet, si nous allons pouvoir avancer davantage, nous accusons un vrai retard.

Dans le 20<sup>e</sup>, 57 % du parc des copropriétés privées est classé E, F ou G ; c'est énorme et ce sont les mêmes étiquettes qui sont visées par les interdictions de mise en location. Je me permets au passage de rappeler que celles et ceux qui à droite s'intéressent plutôt au bien-être financier des propriétaires pour réclamer un recul de cette règle, feraient mieux de s'intéresser à la précarité énergétique des ménages qui y vivent ; puisqu'en plus d'être du mauvais côté de la justice sociale, ils sont dans une forme de déni climatique.

Bref je le disais, il faut accélérer ; j'ai le plaisir de vous dire que dans le 20<sup>e</sup>, même si nous ne sommes pas encore à la hauteur de nos objectifs au niveau parisien, nous sommes le troisième arrondissement le plus moteur sur la rénovation, derrière le 19<sup>e</sup>, qui bénéficie d'une petite avance, puisqu'il avait été pilote de l'expérimentation, et juste derrière le 18<sup>e</sup>. Je propose à Éric que nous soyons au moins sur la deuxième place du podium à la fin du mandat ; je pense que c'est atteignable. Très concrètement, sur 2 500 copropriétés dans le 20<sup>e</sup>, 90 ont rejoint le dispositif depuis 2016, et 17 depuis octobre 2022. Ce sont donc 4 400 logements dans le 20<sup>e</sup> qui sont inscrits dans Coach copro. Il va falloir faire mieux. Ce qui a permis ce bond depuis l'année dernière, c'est la réunion publique que nous avons organisée ici à la mairie du 20<sup>e</sup>, qui avait réuni 350 personnes. C'était assez conséquent, c'était d'ailleurs la deuxième plus grande de tout Paris derrière le 15<sup>e</sup> arrondissement. Depuis, nous avons organisé deux réunions avec les syndicats de copropriété, qui sont des acteurs essentiels pour débloquer le financement de ces travaux. Nous avons lancé un questionnaire dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, auprès de toutes les personnes qui avaient participé à cette réunion publique ; il nous permettra de connaître quels ont été les freins ou les leviers qui leur ont permis de s'engager. C'est un questionnaire inédit à Paris, et qui est très suivi par l'Agence Parisienne du Climat, puisque ses conclusions leur seront utiles pour améliorer le dispositif. J'en profite pour remercier l'Agence Parisienne du Climat qui pilote le dispositif mais aussi les partenaires tels que Soliha, qui nous accompagne dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Enfin, comme nous l'évoquions pour le parc social, nous essayons aussi de faire des îlots de fraîcheur ; la Ville de Paris, en plus de ce dispositif Coach copro, a créé un dispositif Coproasis, qui permettra d'accompagner les copropriétés privées dans l'adaptation au dérèglement du climat.

**2023 DSOL 119 : Subventions d'investissement (2.180.636 euros) et conventions pour 10 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. M. Antoine ALIBERT rapporteur**

#### M. PLIEZ

Nous allons maintenant examiner la DSOL 119, la dernière délibération ; c'est à nouveau Antoine ALIBERT.

#### M. ALIBERT

C'est une délibération de veille sociale qui vise à financer trois opérations auprès d'acteurs qui interviennent dans le domaine de l'urgence alimentaire :

- La première subvention sert à financer des travaux pour le local temporaire des Restos du Cœur situé rue Pierre-Bayle dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Vous l'avez appris sans doute hier soir comme moi, la campagne d'appel aux dons a permis aux Restos du Cœur de souffler ; ils vont pouvoir finir la saison à la condition hélas pour leurs ayants-droits de limiter les repas non plus à 6 par semaine mais à 4 par semaine et je crois que nous pouvons difficilement nous en réjouir ; c'est la preuve que la précarité alimentaire continue d'augmenter ;

- La deuxième subvention sera pour la Fondation de l'Armée du Salut -et j'associe Lila DJELLALI à cette bonne nouvelle- qui va s'installer à l'hôtel Serpollet ; cela permettra de faire de la Fondation de l'Armée du Salut le bateau amiral du 20<sup>e</sup> arrondissement. Ils vont pouvoir nous aider pour renforcer notre réseau d'aide alimentaire qui lutte au quotidien pour apporter les repas aux personnes qui en ont besoin ;

- La troisième subvention est pour Linky ; vous les connaissez sans doute, ils interviennent rue Deshayes dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Nous sommes allés les voir avec Lila DJELLALI au mois de juin. Ils ont distribué tous les soirs 300 paniers aux jeunes. Rien qu'à la rentrée, ce sera 600. On voit aussi que la précarité alimentaire chez les étudiants et les jeunes ne cesse d'augmenter. Si on dézoome du 20<sup>e</sup>, Linky, ce sont 2 millions de paniers alimentaires distribués chaque année ; c'est considérable et c'est un modèle vertueux parce que ce sont 8 kg, avec des produits frais, des produits chauds, des produits de qualité. Je pense que c'est un modèle de la distribution alimentaire que nous devons promouvoir. Linky a besoin de stabilité dans la visibilité des budgets que la Ville lui octroie.

C'est donc un petit appel à ce qu'on fasse mieux ; je pense qu'il pourrait même devenir opérateur de la Ville sur le sujet, étant donné que c'est un modèle que nous voulons voir se répliquer auprès des autres acteurs. En effet, il y a parfois une stratégie de saupoudrage des subventions que je comprends et que j'entends, mais il vaut mieux subventionner massivement un modèle pérenne pour en faire la norme plutôt que d'essayer de saupoudrer d'autres acteurs.

Je voulais conclure là-dessus et vous appeler naturellement à voter cette délibération pour ces trois acteurs essentiels.

**M. PLIEZ**

Merci. Je vous invite à voter.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'un débat.

**MA20.2023.288 : Dotation de l'État spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement au titre du Budget Primitif 2024. M. Jérôme GLEIZES rapporteur**

**2023 DASCO 113 : Caisse des écoles du 20<sup>ème</sup> arrondissement – Versement d'une subvention exceptionnelle (100.170 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Éric PLIEZ rapporteur.**

**2023 DFPE 171 : Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école. M. Éric PLIEZ rapporteur**

**2023 DAJ 26 : Subvention de 90.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris. Mme Hélène TRACHEZ rapporteure**

**2023 DDCT 55 : Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur**

**2023 DDCT 103 : Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 250.387 euros à 58 associations). M. Maxime SAUVAGE rapporteur**

**2023 DDCT 104 : Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - subventions (35.000 euros) à 5 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur**

**2023 DDCT 105 : Subventions (67.800 euros) à 6 associations et au GIP-REUSSITE EDUCATIVE dans le cadre de l'accompagnement des collégiens en quartiers prioritaires et de leurs familles pour les soutenir dans la réussite scolaire et favoriser leur épanouissement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur**

**2023 DFA 69 : Mise en œuvre du programme « Investissement Territorial Intégré » de Paris cofinancé par le FEDER pour le développement des quartiers populaires des 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. M. Maxime SAUVAGE rapporteur**

**2023 DSOL 133 : Subvention (4.000 euros) à l'association Artaxe pour son action en faveur de l'implication des seniors dans la transmission des savoirs. M. Hamidou SAMAKE rapporteur**

**2023 DSOL 148 : Subvention (2.000 euros) à l'association La Fabrique documentaire (20<sup>e</sup>) pour son action au sein de l'EHPAD Alquier-Debrousse. M. Hamidou SAMAKE rapporteur**



**2023 DSOL 149 : Subvention (13.000 euros) et avenant à la convention signée avec Envie Autonomie Île-de-France pour soutenir les orientations du schéma Séniors à Paris 2022-2026 en matière d'adaptation du logement. M. Hamidou SAMAKE rapporteur**

**2023 DAE 296 : Subventions d'investissement (400.000 euros) et conventions avec 31 commerçants parisiens dans le cadre de l'Appel à projets « Soutien aux commerces culturels parisiens : accessibilité, diversité et transition énergétique ». Mme Raphaëlle PRIMET rapporteure**

**2023 DAC 63 : Subventions d'équipement (68.000 euros) en faveur de 2 structures culturelles. Mme Marthe NAGELS rapporteure**

**2023 DAC 114 : Subventions (28.500 euros) : Les 4 Arts Paris Centre, Artistes à la Bastille, Cercle municipal des Gobelins, Ateliers d'artistes de Belleville, Artistes de Ménilmontant et Ateliers du Père Lachaise. Mme Marthe NAGELS rapporteure**

**2023 DAC 405 : Subventions (100.000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions. Mme Marthe NAGELS rapporteure**

**2023 DGGP 19 : Signature avec la Métropole du Grand Paris de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital 13<sup>e</sup> (400.000 euros), Malesherbes 8<sup>e</sup>-9<sup>e</sup> (916.667 euros), Haussmann 8<sup>e</sup> (550.000 euros), Charenton 12<sup>e</sup> (266.667 euros), Belgrand 20<sup>e</sup> (216.667 euros). M. Vincent GOULIN rapporteur**

**2023 DVD 51 : Tramway T3 du pont de Garigliano à la porte Dauphine (15<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>) - Convention d'occupation du domaine public, de maintenance et d'entretien avec Ile de France Mobilités. M. Vincent GOULIN rapporteur**

**2023 DJS 26 : Transformations Olympiques - Subventions de 300.000 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ». M. Epany EPARA EPARA rapporteur**

**2023 DJS 28 : Transformations Olympiques - Subventions de 150.000 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif "Sport Senior ". M. Epany EPARA EPARA rapporteur**

**2023 DJS 119 : Transformations Olympiques – Subventions de 63.000 euros et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants ». M. Epany EPARA EPARA rapporteur**

**2023 DSOL 136 : Subventions d'investissement (291.687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap en établissements et services médico-sociaux (ESMS). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2023 DSP 03 : Dotations (4.218.240 euros) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure**

**2023 DAE 159 : Conventions, subventions (590.000 euros) et avenants à 16 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire. Mme Lila DJELLALI rapporteure**

**2023 DAE 199 : Conventions et subventions (48.000 euros) en soutien à 4 structures de l'alimentation durable en difficulté. Mme Lila DJELLALI rapporteure**

**2023 DU 98 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2022 - Avenant n°2 au traité de concession de la ZAC Porte de Vincennes (12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) avec la SEMAPA - Présentation du volet environnemental des comptes rendus annuels. Mme Virginie DASPET rapporteure**

**2023 DU 99 : Opération Paul Meurice (20<sup>e</sup>) - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SPL Paris et Métropole aménagement (P&MA). Mme Virginie DASPET rapporteure**

**2023 DLH 280 : Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP - (14.849.161 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur**

**2023 DLH 287 : Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur**

**MA20.2023.324 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29, rue des Maraîchers à Paris 20<sup>ème</sup> et autorisation au Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3<sup>o</sup> du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur**

**2023 DFPE 168 : Subvention (3.057 euros) et convention avec l'association « Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville » (G.O.S.B.) (20<sup>e</sup>) pour la réalisation de travaux de réparation et de mise aux normes de l'ascenseur pour leur établissement d'accueil du jeune enfant « Les Passerelles » situé 4/6 rue des Montiboeufs (20<sup>e</sup>). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur**

**2023 DFPE 172 : Subvention complémentaire (600.000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur**

**2023 DFPE 173 : Subvention complémentaire (300.000 euros) et avenant n° 3 avec l'association AJEFA (10<sup>e</sup>) pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur**

**2023 DFPE 175 : Subvention complémentaire (350.000 euros) et avenant n° 3 à l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) (20<sup>e</sup>) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur**

**2023 DFPE 177 : Subvention complémentaire (450.000 euros) et avenant n° 3 à l'association CRESCENDO (11<sup>e</sup>) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur**

**2023 DFPE 180 : Subvention complémentaire (100.000 euros) et avenant n° 4 à l'association La Planète des Enfants (14<sup>e</sup>) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur**

**2023 DPE 51 : Subventions (89.000 euros) et conventions avec cinq structures œuvrant au développement des « Territoires Zéro Déchet ». M. Martin BUSSY rapporteur**

**2023 DASCO 107 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11.862 euros), subventions d'équipement (36.490 euros) et subventions pour travaux (127.743 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure**

**2023 DFPE 157 : Subventions (163.650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges. Mme Anne BAUDONNE rapporteure**

**2023 DLH 130 : Réalisation, aux 66/68/70/72 Boulevard Davout, 2/6/8 Avenue de la Porte de Montreuil, 1/2/3/4/6 Square du Quercy, 1/5/7/9 Rue Charles et Robert (20<sup>e</sup>), d'un programme de rénovation de 260 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (3.373.703 euros). M. Antoine ALIBERT rapporteur**

**2023 DLH 291 : Subventions complémentaires (1.437.335 euros) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Elogie-Siemp. M. Antoine ALIBERT rapporteur**

**2023 DLH 294 : Subvention complémentaire (29.790 euros) accordée au programme de rénovation environnementale de 13 logements sociaux situés 50 rue de Bagnolet (20<sup>e</sup>) réalisé par Hénéo. M. Antoine ALIBERT rapporteur**

**2023 DLH 295 : Subvention complémentaire (138.375 euros) accordée au programme de rénovation environnementale de 82 logements sociaux situés 33 rue Piat (20<sup>e</sup>) réalisé par L'Habitation confortable. M. Antoine ALIBERT rapporteur**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.*

## **2. Vœux**

### **M. PLIEZ**

Nous allons maintenant passer à la séquence des vœux. Je vous invite à user pour les vœux d'un temps de parole raisonnable en privilégiant les prises de parole courtes et efficaces, en énonçant pour la première fois depuis l'adoption du règlement antérieur le fait que la présentation d'un projet de vœu par un membre du Conseil ne peut excéder trois minutes ; les interventions des autres membres sur un projet de vœux ne peuvent excéder trois minutes. Les membres disposent du droit de présenter des amendements aux projets de vœux qui leur sont soumis laquelle présentation ne peut excéder deux minutes. Ces amendements seront ensuite diffusés sur les écrans et je prononcerai si nécessaire, des suspensions de séance de trois minutes pour que vous puissiez en prendre connaissance.

**V20-2023-339 : Vœu au Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris déposé par le Conseil de quartier Télégraphe, Pelleport, St Fargeau Fougères relatif à l'agrandissement du square Paule Minck 48bis-50 rue St Fargeau.**

### **M. PLIEZ**

Je vous propose sans plus tarder de passer l'examen du premier vœu ; la parole est à Annie GAFFORELLI pour nous parler du vœu déposé par le conseil de quartier Télégraphe, Pelleport, Saint-Fargeau Fougères.

### **Mme GAFFORELLI**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Ce vœu est relatif à l'agrandissement du square Paule Minck, qui se situe au 48-50 rue Saint-Fargeau. Je vais en faire lecture :

- Considérant l'engagement de la mairie d'aménager un jardin public faisant suite au vœu du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2016 et s'inscrivant dans le programme de création d'espaces verts dans Paris d'ici 2020, espace vert dont il a toujours été annoncé (notamment lors de la réunion publique du 18 octobre 2018) que la création comporterait deux phases : phase 1 de 1630 m<sup>2</sup> (réalisée) et phase 2 d'agrandissement conséquent toujours attendue depuis plusieurs années. Comme écrit dans le compte rendu du Conseil de quartier du 12 novembre 2018 « Puis le jardin s'agrandira vers 2021 avec la parcelle sur laquelle se trouvent actuellement l'atelier propreté et l'atelier pour les bûcherons du 19<sup>e</sup> » ;

- Considérant les nombreuses relances lors des conseils de Quartier TPSFF ;

- Considérant que ce quartier est pauvre en espaces verts publics, qui plus est au regard du nombre d'enfants qui devraient pouvoir en profiter ;

- Considérant que ce square est déjà très fréquenté et que potentiellement il pourrait être agrandi des deux côtés ;  
Nous attendons un retour de la mairie pour faire enfin avancer ce dossier auquel il convient d'ajouter des toilettes très demandées par les usagers.

#### **M. PLIEZ**

Merci. J'ajouterais qu'effectivement, l'extension de ce jardin est dans notre programme, que probablement l'extension se ferait plutôt de l'autre côté parce que les locaux de la propreté pourraient retourner à la propreté. Cependant, ce sont des terrains d'Eau de Paris ; nous devons donc discuter avec Eau de Paris pour voir dans quelle mesure nous pouvons récupérer une parcelle qui accessoirement pourrait peut-être aussi nous permettre d'occuper le rez-de-chaussée d'un pavillon qui aujourd'hui sert d'entrepôt pour pas grand-chose. Je vous invite à soutenir ce vœu.  
Annie, je te redonne la parole.

#### **Mme GAFFORELLI**

Merci. Je vais donner quelques petits éléments de contexte. Effectivement la mairie du 20<sup>e</sup> s'était engagée en 2016 à aménager ce jardin. La phase une, l'aménagement et l'ouverture publique de la première emprise jardin de 1630 m<sup>2</sup>, a été effectuée. Nous étions dans la phase deux, l'extension de l'emprise jardin de 900 m<sup>2</sup> supplémentaires, dont 307 m<sup>2</sup> de locaux vacants libérés par la DPE et 513 m<sup>2</sup> de locaux sociaux occupés par l'Atelier Saint-Fargeau du service de l'Arbre et des bois, et 80 m<sup>2</sup> de surface végétale attenante au réservoir. Si la phase une a pu aboutir en moins de deux ans avec une ouverture du parc au public depuis début 2020, la phase deux a connu des freins techniques ayant retardé sa mise en œuvre. Comme l'a expliqué Monsieur le Maire, l'extension de l'emprise jardin était en effet conditionnée à la libération des locaux mentionnée plus haut ; le local de la DPE n'a pas pu être libéré en 2020, mais le local de la DEVE est à l'heure actuelle toujours occupé par les équipes du Bûcheron du 19<sup>e</sup>. L'absence de solutions de relogement de ces agents est aujourd'hui due à la pénurie d'espaces vacants dans le 20<sup>e</sup> et dans Paris ; leurs locaux actuels sont même assez étroits par rapport aux 11 agents en service et leurs 7 véhicules. La mairie de 20<sup>e</sup>, pour la réalisation de la phase deux, a donc concentré son attention sur la parcelle jouxtant, comme vient de rappeler Monsieur le Maire, côté est. Cette parcelle d'environ 1 500 m<sup>2</sup> accueille une zone de stockage de matériels et de véhicules et un espace de dégagement pour l'évacuation des camions utilisés par Eau de Paris. Un dialogue a donc été entamé avec la direction d'Eau de Paris et avec Dan LERT, l'adjoint à la maire en charge de la transition écologique, du Plan climat, de l'eau et de l'énergie, pour étudier différents scénarios de faisabilité et mener à bien ce projet très attendu par les habitantes et les habitants. L'un des scénarios envisagés consiste à opérer l'extension du parc sur l'emprise du pavillon inutilisé, situé sur la parcelle d'Eau de Paris, emprise appartenant à la Ville de Paris mais occupé pour l'instant par Eau de Paris par délégation. Nous étudions également la possibilité de tomber d'accord avec Eau de Paris pour une réduction pure et simple de l'espace de stockage utilisé.

Nous voterons donc favorablement ce vœu du conseil de quartier. Merci.

#### **M. PLIEZ**

Merci. J'ai une demande de prise de parole de Lyes BOUHIDA-LASSERRE.

#### **M. BOUHIDA-LASSERRE**

Merci Monsieur le Maire. Je veux d'abord remercier les membres du conseil de quartier pour leur vœu, pour leur vigilance et leur attention sur ce projet auquel nous tenons toutes et tous, le maire l'a rappelé. Nous sommes engagés et mobilisés sur la transformation de l'espace public, la végétalisation de Paris et du 20<sup>e</sup>, la transition écologique de nos rues, et même si ce projet a des contraintes qui ont été expliquées brillamment et très précisément par ma collègue Annie GAFFORELLI, pour nous c'est une priorité du quartier Saint-Fargeau ; on sait que c'est un quartier très dense, avec de nombreuses familles, de nombreux enfants, des crèches, des écoles. C'est donc un espace vert qui prendra place dans ce quartier, qui nous le savons, en a fortement besoin. Les échanges se poursuivent avec les services pour trouver des solutions qui soient le plus adaptées et que cet espace vert sorte de terre. Plus globalement je souhaitais rappeler qu'il s'inscrit dans un plan plus large à Paris ; un Plan local d'urbanisme bioclimatique a été voté, avec des objectifs très clairs en termes de mètres carrés de

végétalisation par habitant. Nous avons d'autres grands projets structurants dans le 20<sup>e</sup> arrondissement : porte de Montreuil, végétalisation rue de la Plaine... l'extension du jardin Paule Minck en fait également partie. Nous sommes donc totalement de votre côté, et je vous remercie encore une fois pour votre vigilance au nom du groupe Paris en Commun.

**M. PLIEZ**

Merci. La parole est à Antoine ALIBERT.

**M. ALIBERT**

Naturellement, le Groupe écologiste s'associe à ce vœu du conseil de quartier. Par ailleurs, j'excuse l'absence de Sylvain INDJIC, qui au titre de sa délégation soutient complètement ce projet d'extension du jardin Paule Minck, modulo ce qui a été rappelé à l'instant par Annie GAFFORELLI. Nous nous inscrivons, bien sûr, dans le programme de notre majorité pour faire en sorte que la ville soit plus fraîche et plus agréable à vivre au quotidien.

**M. PLIEZ**

Merci. Laurent SOREL souhaite prendre la parole.

**M. SOREL**

Merci Monsieur le Maire. Je voulais m'associer aussi et remercier le conseil de quartier. Pour avoir été longtemps habitant de ce quartier, et ce avec des enfants, je sais bien que c'était assez compliqué de trouver des espaces verts à proximité. Je vous remercie donc de votre vigilance et je suis ravi, même si je n'habite plus le quartier, que cet espace soit étendu.

**M. PLIEZ**

Merci. Je ne vois pas d'autres mains se lever. Je vous propose de vous prononcer sur ce premier vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V20-2023-340 : Vœu relatif à la préservation de la ressource en eau à Paris et au lancement d'une expérimentation dans le parc social du 20<sup>e</sup> arrondissement, déposé par Antoine Alibert, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20<sup>e</sup>.**

**M. PLIEZ**

Claire GOFFAUX-ESPEJO nous présente ce vœu.

**Mme GOFFAUX-ESPEJO**

Je voulais vous présenter ce vœu parce que la préservation de l'eau potable, son accessibilité dans un contexte de réchauffement climatique, et suite à deux tentatives de privatisation et de marchandisation de cette ressource, est un enjeu majeur de santé et aussi de politique, car l'eau on le sait est génératrice de nombreux conflits. L'eau, ce sont 140 litres par jour et par personne, dont seulement 1 % pour l'hydratation. A l'échelle mondiale, la consommation a été multipliée par 6 et concerne à 70 % l'usage qu'en fait l'Agrobusiness. Beaucoup réclament que l'eau soit considérée comme un bien commun, et dans ce sens nous pouvons saluer la Ville de Paris qui a été précurseur en récupérant la gestion de cette eau afin que tout le monde puisse avoir une accessibilité à cette eau.

Cependant, une étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme, faite conjointement avec Eau de Paris, constate un différentiel de 20 litres par habitant et par an, mais une diminution de la consommation.

Si l'on prend en compte l'enjeu énorme que représente l'eau, l'attitude précurseur de la Ville de Paris, les investissements par ailleurs massifs qu'ont fait les bailleurs sociaux par rapport à cet enjeu, considérant également que les gens sont plutôt prêts à faire des efforts sur cet item, nous demandons que soit menée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, en lien avec l'APUR, Eau de Paris et ses bailleurs, une

expérimentation visant à renforcer les économies d'eau, notamment en diagnostiquant les consommations anormales et le différentiel qu'il y a entre chaque foyer .

Je vous invite donc à voter pour cette expérimentation, que nous pourrions lancer sur le 20<sup>e</sup>. C'est un début ; nous allons poser sur la table tout ce que nous savons et ce que nous pouvons améliorer.

**M. PLIEZ**

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Madame EKON.

**Mme EKON**

Merci. Je souhaite simplement vous dire que le groupe Paris en Commun votera ce vœu, car comme cela a été dit par ma collègue, l'eau est une ressource précieuse et de plus en plus rare, du fait bien sûr du dérèglement climatique, mais aussi de certaines pratiques productivistes extrêmement gourmandes en eau. Néanmoins je voudrais également rappeler que les bailleurs sociaux travaillent déjà depuis un moment à la réduction des consommations de l'eau au sein des logements sociaux via des dispositifs spécifiques qui visent à économiser l'eau, car en plus de lutter contre le gaspillage de l'eau, cela participe à la réduction des charges pour les locataires ; c'est donc bénéfique à la fois pour la planète mais également pour le portefeuille des locataires.

Je veux vous dire aussi que le sujet de l'abattage et de la récupération des eaux pluviales dans les parties extérieures se développe via le financement des îlots de fraîcheur par la Ville de Paris depuis 2022 ; il faut donc encourager cette généralisation, parce que cela représente un potentiel écologique qui n'est pas négligeable. Les bailleurs conduisent déjà des campagnes institutionnelles de sensibilisation, notamment aux écogestes ; le « Défi-déclic » est un dispositif qui accompagne les usagers à toujours plus de sobriété énergétique ; cette participation pourra permettre aux bailleurs qui le souhaitent de massifier leurs campagnes via des ateliers toujours plus qualitatifs.

Evidemment le Groupe Paris en Commun et socialiste votera pour ce vœu.

**M. PLIEZ**

Merci. Monsieur JALAMION.

**M. JALAMION**

Simplement pour dire que le Groupe Communiste et Citoyens votera ce vœu ; en effet l'eau est une denrée rare, et qui risque de devenir de plus en plus rare et de plus en plus chère. Ce vœu rappelle aussi dans ses considérants que l'accès à l'eau n'est pas égal pour toutes et tous et que la plus grande consommation vient des ménages les plus aisés ; bien que les leviers de la Ville soient très limités vis-à-vis de ce public, il convient qu'on s'intéresse à la consommation d'eau globale. Cela a été dit et rappelé par Carine EKON, il y a un problème en termes de consommation par les industries et par le tissu d'entreprises, qui ne prennent pas en compte l'environnement au niveau national et créent donc des conditions très difficiles pour qu'on assainisse l'eau ; cela coûte donc très cher à Eau de Paris pour garder des sources pures et une eau totalement potable et consommable, ainsi qu'elle le fait. Je sais qu'Eau de Paris développe énormément de choses, notamment des partenariats avec les agriculteurs pour justement avoir des exploitations qui respectent l'environnement, mais globalement nous avons un gros travail à faire vis-à-vis des industriels mais également vis-à-vis des ménages aisés pour qui le coût de l'eau est totalement abordable et qui *a priori* font moins d'efforts d'économie. Merci pour ce vœu que nous voterons avec enthousiasme.

**M. PLIEZ**

Unanimité, enthousiasme, quelle soirée !  
Je vous invite à voter.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V20-2023-341 : Vœu relatif au gel des loyers dans les logements sociaux, sur proposition de Laurent Sorel.**

**M. PLIEZ**

La parole est à Laurent SOREL.

**M. SOREL**

Merci. On a un problème, une augmentation du taux des loyers impayés chez les principaux bailleurs de la Ville de Paris, dont Paris Habitat et Elogie-Siemp notamment, qui passe de 8,3 % en 2016 à 14 % en 2022, ce qui représente 30 000 locataires. Ce ne sont pas que des retards de loyer de trois mois, mais cela représente néanmoins la preuve qu'il y a une augmentation importante des difficultés des locataires. Nous savons que le logement social à Paris, encore plus qu'ailleurs, joue le rôle d'un bouclier social et joue un rôle central d'amortisseur de la crise sociale. Or après l'explosion des charges locatives l'hiver dernier et la possibilité d'augmenter les loyers de 3,5 % jusqu'au 31 mars 2024, le risque c'est qu'il ne joue plus ce rôle. Vous me direz, et vous me l'avez déjà dit de nombreuses fois, que les bailleurs sociaux ont vu leur marge financière réduite drastiquement, avec d'une part la baisse des APL, dont le coût financier est assumé par les bailleurs sociaux dans le cadre dit de réduction loyer de solidarité. OK ; évidemment il faut relayer fortement avec l'ensemble des collectivités locales et les bailleurs la fin du racket organisé par l'État ; 1,3 milliard par an, ce qui n'est pas rien et qui empêche les bailleurs de financer une partie des rénovations thermiques et l'entretien des immeubles. Le problème, c'est que si les marges de manœuvre des bailleurs sont limitées, celles des locataires le sont encore plus ; les locataires ont des besoins de financement pour remplir leur frigo et ils ne peuvent pas se retourner contre quelqu'un d'autre. Il est donc nécessaire, et c'est cela que je pose dans mon vœu, que la Ville fasse ce qu'elle peut faire immédiatement c'est-à-dire qu'ils soient exemptés de la taxe foncière, mais il y a aussi une nécessité que nous prenions nos responsabilités en tant qu'élus et que nous fassions en sorte que les loyers soient gelés exceptionnellement, pour que justement le logement social joue à nouveau ce rôle qu'il devrait continuer à jouer, celui d'un bouclier social face à la crise. On ne peut pas tout le temps se réfugier derrière la responsabilité écrasante de l'État ; la Ville a une responsabilité en la matière. Quand les locataires aujourd'hui se tournent vers les bailleurs, parce qu'il a eu une explosion des charges locatives l'année dernière, et qu'aujourd'hui parce que ils sont en train de calculer entre remplir le frigo et payer le loyer à la fin du mois, il y a une responsabilité des élus à ne pas uniquement répondre en tant que gestionnaires de bailleurs sociaux mais en tant qu'élus qui représentent l'intérêt du plus grand nombre des Parisiens et en particulier ceux qui ont le plus de difficultés aujourd'hui et qui vivent dans les quartiers prioritaires.

**M. PLIEZ**

Merci. J'ai deux demandes de prise de parole, Michel JALAMION et Martin BUSSY.

**M. JALAMION**

Merci Monsieur. Le Groupe Communiste et Citoyens se retrouve totalement dans le constat qui est fait par Laurent SOREL. Le problème, c'est au niveau de la solution demandée par le vœu, qui consiste à geler le loyer des bailleurs. La réalité c'est qu'évidemment l'augmentation sera inférieure à l'inflation que subissent les bailleurs, mais surtout, comme tu l'as dit, les marges de manœuvre de nos bailleurs sont faibles. Elles sont faibles, parce qu'on leur demande un effort conséquent, on en a parlé tout à l'heure dans la présentation sur la rénovation thermique des logements, qui fait gagner bien plus d'argent aux locataires que l'augmentation des loyers va coûter ; grosso modo, ce que vont subir les locataires, ce sont quelques dizaines d'euros en plus, alors qu'en termes de charge ce sont plusieurs centaines d'euros par personne et par foyer. Il faut donc absolument que notre force de frappe soit orientée vers les locataires ; un groupe de travail inter-bailleurs est mis en place avec Jacques BAUDRIER, Léa GOMEZ et Léa FILOCHE, pour coordonner cela et qu'on ait des résultats dès cet hiver. De plus, il y a beaucoup d'aides que les locataires ne perçoivent pas. Je pense par exemple aux chèques énergie ; plus de 70 % des chèques énergie ne sont pas perçus, et nous devons arriver à agir et à trouver des solutions. Selon les données nationales, ce sont plus de 40 % des aides qui ne sont pas touchées par ceux qui pourraient les percevoir. Nous devons donc accompagner l'ensemble

des locataires pour qu'ils puissent toucher ce à quoi ils ont droit, et les aider lorsqu'ils ont un problème de paiement de loyer. Des choses sont mises en place ; il faut certainement les augmenter, mais c'est un peu le petit bout de la lorgnette de se focaliser sur cette augmentation de loyer ; c'est vrai que symboliquement c'est fort, dans un contexte hyper inflationniste, mais le problème c'est que si l'on supprime cette rentrée, cela va fragiliser nos bailleurs ; nous devons agir sur le cœur du problème, l'augmentation des charges.

Pour l'instant, de toute façon, il n'est pas possible de geler la taxe foncière pour les bailleurs sociaux, d'où la problématique. Je redis que j'ai dit : d'accord sur le constat mais en désaccord sur la solution préconisée, le gel des loyers.

#### **M. BUSSY**

Merci Monsieur le Maire. Le constat est réel : 14 % d'impayés est un taux très élevé et c'est effectivement le reflet d'une situation des familles très difficile ; 3,5 % d'augmentation des loyers peut sembler peu, mais ce n'est pas forcément neutre, surtout pour des petits budgets. N'oublions pas que les APL sont également relevés de 3,5 %. C'est une décision qui n'est pas la nôtre mais qui en l'occurrence va aider un certain nombre de foyers à faire face à cette augmentation. Deuxièmement, comment financer le logement social ? Il va falloir peut-être, Monsieur SOREL, que vous proposiez des choses là-dessus ; vous avez raison de dire que c'est la faute de l'État et que cela ne suffit pas, mais c'est quand même l'État qui ponctionne et c'est l'État qui finance. Discutons peut-être plus largement : qu'est-ce que le logement social ? Comment est-ce qu'on le finance ? Comment fait-on pour financer les travaux ? Pour financer la rénovation thermique ?

Dans le 93, cela s'est souvent passé comme ça ; des biens publics ont été vendus à leurs locataires qui sont devenus propriétaires, sauf que personne n'avait anticipé le paiement des charges et des travaux et aujourd'hui, ce sont des faillites, et des familles qui sont quasiment à la rue à cause des charges. Le sujet des charges est lié au sujet de l'investissement. Il faut que les bailleurs sociaux aient la capacité de continuer à garder un bâti de qualité qui ne coûte pas cher à entretenir, en tout cas le moins cher possible, aux familles via les charges. Et l'inflation sur les charges est encore plus forte que celle sur les loyers. Il nous semble que là est l'urgence : laisser une marge de manœuvre financière aux bailleurs sociaux pour que le bâti soit le plus économe possible. Le coût de l'énergie ne va pas baisser avant un grand nombre d'années ; c'est vraiment un sujet structurant à l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas d'accord avec vos propositions et que notre groupe Paris en Commun et socialistes apparentés votera contre votre vœu.

#### **M. PLIEZ**

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

#### **V20-2023-342 : Vœu de l'Exécutif relatif au maintien de l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en géographie prioritaire**

#### **M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner un vœu concernant le quartier Fougères et la géographie prioritaire. Il nous est présenté par Maxime SAUVAGE.

#### **M. SAUVAGE**

Merci Monsieur le Maire. Vous allez me dire « Encore un vœu sur la politique de la Ville, c'est le quatrième depuis le Conseil d'arrondissement de mars » mais il y a une explication. Je le rappelle, la Ville et l'Etat sont en cours de négociation, et c'est pareil dans tous les départements de France, pour renouveler la cartographie de la géographie prioritaire de la politique de la Ville dans les quartiers qui concentrent un grand nombre de difficultés socioéconomiques. Il existe désormais un dispositif unique qui a remplacé les US et les CUCS ; ce sont les contrats de ville, qui regroupent les territoires d'au moins 1 000 habitants, où se concentre un taux de pauvreté important. Pour vous donner un ordre grandeur, à Paris on parle des territoires où la moyenne de revenus par unité de consommation est inférieure à 14 100 €. Dans cette négociation, la carte proposée par la Préfecture d'Île-de-France marquait un très net recul des territoires politique de la Ville à Paris dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Après



des négociations, et je salue Anne-Claire BOUX, qui est partie vers d'autres cieux, désormais en charge de la santé, pour avoir mené cette négociation en lien avec Anne HIDALGO et avec la Préfecture d'Île-de-France. Nous avons grignoté immeuble par immeuble pour quasiment arriver sur le territoire de Belleville et le territoire d'Amandiers. Cette cartographie n'est pas symbolique ; ce sont des moyens humains et financiers supplémentaires pour proposer un grand nombre d'activités, réduire les inégalités structurelles socio-économiques en faveur des habitants, en faveur du tissu associatif, en faveur parfois aussi du tissu économique, en faveur des bailleurs sociaux, pour mener des activités. On s'est aperçu en fin de négociation que de manière inexplicable, le nord du quartier Fougères-le Vau, un territoire compris entre les rues Fougères, Frappier, Noisy le Sec et Évariste Gallois, sort de la politique de la Ville. La Préfecture, lors d'une réunion avec Monsieur le Maire et moi-même la semaine dernière, a reconnu que ce quartier, aux yeux de la loi et des décrets qui l'applique, devait rester en politique de la Ville. Inexplicablement, la proposition faite par la Préfecture indique une sortie. En fait c'est très clair, la ministre a fixé un quota d'habitants par département. Pour Paris, ce sont 119 000 habitants ; puisqu'il a été atteint, certains territoires sortent de manière arbitraire. Toute la bataille que nous menons aujourd'hui avec Monsieur le Maire, avec Mélodie TONOLLI, qui a remplacé Madame Anne-Claire BOUX, et Anne HIDALGO, est de récupérer le quartier Fougères-le Vau, parce que les habitants en ont besoin et parce que nous avons des projets de territoire pour tirer ce territoire dans un sens beaucoup plus positif. Je trouve d'ailleurs que notre Conseil d'arrondissement montre depuis le début que nous avons de nombreux projets pour Fougères-le Vau ; je pense à la DAE 273, rapportée par ma collègue Carine EKON en faveur d'un territoire zéro chômeur de longue durée qui se situe à Fougères-Le Vau, également le déploiement d'une cité éducative et la mise en place du dispositif Aller vers l'emploi, également rapporté par ma collègue. Je pense à la labellisation de la Maison des Fougères (la DSOL 146) ; j'aurais pu parler également de la rénovation de l'équipement sportif dans le cadre des JOP, délibération rapportée par mon collègue Epency EPARA EPARA.

Ce vœu demande quelque chose de très clair, que l'État respecte la loi et les décrets qui l'appliquent, et que la Ville de Paris se batte jusqu'au bout pour réintégrer l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau en politique de la Ville. J'ai bon espoir qu'on y parvienne, et cela débute par un vœu voté à l'unanimité, s'il vous plaît.

#### **M. PLIEZ**

Je précise que ce vœu présenté par Maxime SAUVAGE est un vœu de l'exécutif. Je vous invite à voter, après les quatre prises de parole : Virginie DASPET, Antoine ALIBERT, Annie GAFFORELLI et Laurent SOREL. Annie GAFFORELLI, c'est à vous.

#### **Mme GAFFORELLI**

Merci Monsieur le Maire. Je voulais rappeler la position de notre groupe ; évidemment il est important pour nous de garder l'intégralité du quartier Fougères-Le Vau dans cette nouvelle refonte de la carte prioritaire, parce que pour nous cela fait partie d'un maintien d'une bonne cohésion sociale dans toute cette zone ; elle pourrait être compromise si certains résidents se retrouvaient exclus de cette zone prioritaire tout en vivant à proximité de ceux qui en bénéficient. Le retrait d'une partie du quartier pourrait nuire au développement local, et comme vient de rappeler Maxime SAUVAGE, décourager toutes les initiatives des acteurs du quartier, de tout son tissu associatif et de tous les projets qui ont été mis en place sur le territoire. Pour nous, cet amoindrissement de cette nouvelle refonte est un signe du désengagement de l'État, dans cette période de crise où les habitants de ce quartier comme tous les quartiers prioritaires, ont besoin d'un soutien et d'un engagement fort des politiques publiques. Donc nous voterons pour ce vœu. Merci.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Antoine ALIBERT.

#### **M. ALIBERT**

Naturellement le Groupe écologiste soutient le vœu de l'exécutif sur le sujet ; je suis assez halluciné des propos rapportés par le premier adjoint sur les raisons qui impliqueraient le déclassement de ce quartier, à savoir la fixation de quotas de façon complètement arbitraire en dehors de la loi et du coup considérer que le quota étant atteint, on exclut un quartier entier et toutes les personnes qui vivent de

dispositifs pourtant prévus par la loi. C'est juste hallucinant, et nous allons donc voter le vœu en l'état. Mais je pense qu'en fonction de l'évolution de ces négociations et si d'aventure hélas l'État ne respectait pas la loi, il faudra prendre toutes les mesures au niveau de la Ville de Paris pour attaquer l'État devant le tribunal administratif et faire en sorte que la loi soit respectée. Je renouvelle nos remerciements, également à Anne-Claire BOUX, adjointe écologiste anciennement en charge de la politique de la Ville, à Mélody TONOLLI, nouvelle adjointe en charge de la politique de la Ville, également écologiste, au Maire et au premier adjoint du 20<sup>e</sup> arrondissement, pour leur travail de négociation vis-à-vis de l'État.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Virginie DASPET.

#### **Mme DASPET**

Le Groupe Génération apporte son soutien à ce vœu. On est complètement dans le non-sens ; il y a 3 ou 4 jours, Elisabeth BORNE faisait des grandes annonces à Chanteloup les Vignes, elle réinventait les dispositifs de la politique de la Ville, dont certains justement ont été initiés en son temps par rapport à des événements qui sont passés là-bas ; elle donnait le sentiment de découvrir ces dispositifs, de les annoncer comme des nouveautés. Aujourd'hui certains quartiers sont extrêmement paupérisés, parce qu'aucun critère socio-économique n'a évolué si favorablement que cela dans le quartier Fougères ; et pour une raison purement comptable, il devrait sortir de la géographie prioritaire. C'est complètement abscons, c'est juste lunaire. Certains quartiers, depuis la dernière réforme, ont évolué favorablement, et de toute façon un quartier qui s'améliore, c'est le résultat d'une politique, c'est aussi toute la réussite de la politique de la Ville et d'autres dispositifs, mais il faut encore l'accompagner. On ne le sort pas comme ça, c'est fragile, ce sont des choses à beaucoup tempérer. Nous portons évidemment un fort soutien à ce vœu, et nous espérons que la raison revienne. Et en effet, comme le disait Antoine, s'il faut aller devant les tribunaux, ce sera un peu étrange mais il faudra le faire.

#### **M. SOREL**

Je me souviens, nous avons commencé l'année en défendant l'extension de la géographie prioritaire à la porte de Vincennes, et là nous en sommes à défendre l'existant ; cela révèle en tout cas l'état du rapport de force et le fait que ce gouvernement, décidément, n'a pas l'intention de mettre réellement de l'argent dans les quartiers populaires. Il est absurde de se dire que le quota est de 119 000 habitants, quelle que soit la situation réelle, concrète, l'urgence sociale qui peut exister dans les quartiers ; c'est terrible de se dire que l'État donne quelques miettes. La Première Ministre a parlé de 100 millions et retire immédiatement de l'autre main ; cela me semble complètement hallucinant. Evidemment c'est dans la droite ligne de ce qui a été dit après l'explosion de colère dans les quartiers suite à la mort de Naël ; il y avait quand même cette idée que l'on donnait « un pognon de dingue » aux quartiers populaires, que ce serait un puit sans fond, alors qu'en fait, ce qu'on voit, c'est que c'est un puit sans eau. Même quand il y a un peu d'argent sur l'ANRU (45 milliards), l'État ne met qu'1 milliard. Le reste, c'est l'Action logement. C'est tellement hallucinant de constater qu'à nouveau la seule réponse de l'État est de dire que c'est la faute des parents, qu'il faut du bâton pour les plus jeunes, et que l'on va donner quelques miettes pour les quartiers. Si c'est ça, la réponse à ce qui s'est passé en juin-juillet dans les quartiers, c'est dramatique ; et c'est révélateur d'une ambiance, d'un climat, c'est d'abord de la discrimination, de la suspicion contre les parents, et c'est la diabolisation d'une partie de la population. C'est ce que nous sommes en train de voir là concrètement ; cela découle naturellement d'un discours général qui vise à dire que les quartiers sont, d'une certaine manière, coupables de ce qui leur arrive, qu'on leur a déjà donné trop d'argent (« et maintenant, contentez-vous de ces quelques miettes »). C'est l'ensemble des collectivités qui doivent se mobiliser, en tout cas celles qui le veulent, parce que c'est aussi par le rapport de force. Pourquoi la Ville de Paris ne pourrait pas être à l'origine d'une mobilisation des collectivités qui refusent cet état de fait ?

#### **M. PLIEZ**

Pas d'autres prises de parole, nous pouvons voter.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V20-2023-343 : Vœu de l'Exécutif relatif au non versement du fonds social collégien aux collèves du 20<sup>ème</sup> arrondissement**

**M. PLIEZ**

La parole est à Anne BAUDONNE.

**Mme BAUDONNE**

Merci Monsieur le Maire. Ce vœu de l'exécutif vise à mettre en alerte sur une aide, le fond social collégien, qui normalement est versé aux collèves pour faire face rapidement à des situations difficiles que peuvent connaître des familles de collégiens et pour assumer des dépenses de scolarité. Cela peut concerner le transport, les sorties scolaires, les voyages scolaires -et j'en reparlerai- les soins, comme les soins bucco-dentaires, l'achat de lunettes ou d'appareil auditifs, le matériel comme le maillot de bain, le bonnet de bain, les baskets, qui manquent parfois à certains enfants, ou des manuels ou fournitures scolaires.

Le projet de loi de finance de 2023 avait prévu 55 millions d'euros dédiés aux fonds sociaux. Je rappelle qu'en 2002, c'est-à-dire 20 ans plus tôt, il était de 73 millions ; malgré la situation de crise que nous connaissons actuellement, ce fond social a diminué. Qui plus est, certains établissements de notre arrondissement et du 12<sup>e</sup> arrondissement nous ont alertés : au 29 septembre 2023, ils n'avaient toujours rien touché de ce fond social. Si la situation a changé depuis ce 29 septembre, elle n'est tout de même pas satisfaisante ; les sommes versées ne suffisent pas, et encore moins en ces temps de crise. Dans les considérants, il est bien rappelé que 42 % de la population du 20<sup>e</sup> est en quartier politique de la Ville, certains quartiers présentant les revenus médians les plus bas de Paris, que le 20<sup>e</sup> est un quartier où le taux de pauvreté atteint quasiment 21 %, quand il est de 15 % à Paris. Cela concerne donc une famille sur quatre de notre arrondissement, sans doute plus d'un élève sur quatre. Ces éléments donnés, l'absence de versement de ce fond social a mis en alerte les équipes éducatives qui ne peuvent fonctionner normalement, puisque 75 % de nos établissements étant en REP, ils fonctionnent systématiquement pour leurs projets, et notamment les projets scolaires, les projets linguistiques et sportifs ; ils font appel à ce fond pour réduire la somme demandée aux familles pour participer à ces voyages scolaires, qui se préparent à la rentrée scolaire.

Ce vœu demande :

- Que le rectorat revoie le calcul de ses aides et qu'au vu des difficultés financières grandissantes des familles, ces fonds soient revalorisés à hauteur de l'inflation ;
- Que le rectorat verse ces fonds en début d'année scolaire pour donner une meilleure visibilité aux équipes éducatives, faciliter le versement des aides et l'organisation des projets ;
- Que le rectorat assure une large communication auprès des collèves sur ces fonds et les utilisations possibles, qu'il renforce également le nombre d'assistantes et d'assistants sociaux en capacité de les mobiliser pour soutenir les familles ;
- Que les discussions se poursuivent entre la Ville, le rectorat, pour maintenir pour tous les administrés et leurs enfants les capacités d'accueil et les moyens de l'école publique dans l'arrondissement.

C'est pour cela que je vous invite à voter ce vœu. Merci.

**M. PLIEZ**

Alexandra JARDIN.

**Mme JARDIN**

Le groupe PEC votera favorablement ce vœu, qui est essentiel. Madame BAUDONNE l'a rappelé, le taux de pauvreté dans le 20<sup>e</sup> est de 20 %. Les débats que nous avons eus ce soir illustrent complètement la situation d'un certain nombre de familles qui sont dans des situations très précaires, notamment ce que nous avons voté sur la précarité alimentaire ou encore nos débats sur la géographie prioritaire. Nous avons des familles dans le besoin, nous avons des établissements scolaires qui ont besoin de ce fond social. Il est absolument nécessaire, notamment au vu de la crise sociale qui se joue actuellement dans notre pays, des problématiques d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie. Certaines familles sont très précaires ; ce fond social aide des collégiens à partir en voyage scolaire, ce qui pour certains d'entre eux sont les seuls voyages qu'ils peuvent faire

dans l'année. Cela permet aussi parfois de payer la cantine à certains collégiens qui n'ont pas forcément assez à manger chez eux ; cela permet aussi de payer, Madame BAUDONNE l'a dit, des soins de santé. C'est essentiel et c'est inacceptable qu'à l'heure actuelle où il y a une crise sociale majeure en France, l'État envisage de baisser ses fonds et n'envisage pas au contraire de les augmenter au taux de l'inflation. Nous voterons donc favorablement pour ce vœu.

**M. PLIEZ**

Je vous invite à voter puisque je ne vois pas de main se lever.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V20-2023-344 : Vœu de soutien aux salarié.e.s de l'Ehpad Korian Amandiers (rue des Cendriers), déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyens.**

**M. PLIEZ**

Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu du Groupe Communiste et Citoyens à propos des salariés de l'Ehpad Korian Amandiers.

**Mme PRIMET**

Nous avons présenté ce vœu en urgence suite à la grève qui a démarré cette semaine à l'Ehpad Korian, pour plusieurs raisons légitimes, dont tout d'abord un sentiment de maltraitance, et une maltraitance des salariés, avec plusieurs revendications, une absence de communication avec la direction, le non-respect des fiches de poste, une diminution des effectifs et le non-remplacement des salariés absents entre autres. Se posaient également des problématiques autour de licenciements, quatre salariés ayant été licenciés, et des entretiens préalables qui avaient été annoncés. Nous les avons rencontrés. On sait, avec les nombreux scandales dans différents organismes, que ce soient Korian ou d'autres, qu'il existe un problème de maltraitance des salariés qui malheureusement parfois a des conséquences sur les personnes accueillies. L'année dernière, 30 plaintes ont été déposées par les familles au niveau national pour Korian ; nous voulions donc montrer l'importance que les salariés de ces Ehpad puissent travailler correctement et dignement, car cela avait forcément des conséquences favorables pour les personnes âgées dans ces établissements.

Nous vous soumettons ce vœu, mais nous avons eu plutôt des bonnes nouvelles ce soir, puisqu'apparemment un protocole a été signé en fin de journée ; les salariés nous ont avertis qu'ils avaient gagné un certain nombre de choses.

**M. PLIEZ**

Merci. Monsieur SAMAKE.

**M. SAMAKE**

Merci Monsieur le Maire. Mon groupe votera ce vœu, mais en préambule je voudrais d'abord dire que la Mairie du 20<sup>e</sup> et la Ville de Paris suivent avec une extrême vigilance ce qui se passe dans les Ehpad, qu'ils soient publics ou privés. L'Ehpad des Amandiers est un Ehpad du groupe Korian, donc privé ; il dispose de 118 places en hébergement permanent et ne comprend pas de places en accueil de jour. Il est conçu pour accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il comprend une unité de vie protégée de 16 places.

Dans cet Ehpad a eu lieu une inspection conjointe de l'ARS et de la Ville de Paris le 22 février 2022, qui a conduit à l'élaboration de quatre prescriptions et de 13 recommandations, à la suite desquelles une nouvelle directrice a pris son poste le 6 avril 2023. Cet Ehpad participe aux réunions de la mairie dans le cadre du schéma senior, notamment le 16 mai dernier. Moi-même j'ai participé au CVS (Conseil de vie sociale) qui a eu lieu le 10 octobre dernier ; lors de ce Conseil de vie sociale, a été présenté l'enregistrement de plusieurs événements indésirables graves, qui signalaient des dysfonctionnements. Depuis, une grève s'est engagée le 25 octobre. Un dialogue social a été engagé entre la direction et les syndicats ; quatre rencontres ont été organisées depuis le début du mouvement, dont une de plusieurs heures qui a eu lieu hier. Un protocole d'accord de fin de grève est en cours de rédaction. Nous pouvons tous nous réjouir que le dialogue social finalement ait pu

aboutir, permettant la poursuite d'une vie apaisée dans l'Ehpad, au service des résidents ; pour être au service des résidents, il faut que les salariés travaillent dans de meilleures conditions.

**M. PLIEZ**

Merci. Laurent SOREL.

**M. SOREL**

Merci Monsieur le Maire. Moi aussi je suis passé soutenir les salariés en grève de de l'Ehpad Korian Amandiers. Ce qui m'a estomaqué, c'est le récit que ces salariés faisaient des conditions dans lesquelles les personnes âgées vivaient : des gens qui dorment avec leur manteau parce qu'ils ont trop froid, par exemple, le manque de personnel pour les encadrer. Au début de la grève ils avaient sorti la grande argenterie à table pour faire comme si c'était comme ça tous les jours, comme si les résidents étaient traités comme des reines et des rois, alors qu'en fait, pour des raisons d'économie, ce qui était imposé était à terme une réduction de personnels ; des pressions étaient faites sur les salariés pour qu'ils démissionnent, 4 licenciements... C'est une situation dramatique et je ne sais pas si ce qui s'est passé peut être appelé dialogue social ; je pense que c'est une grève dure avec un rapport de force et avec une direction qui a été contrainte de discuter. Malheureusement il n'y avait pas de dialogue social, et c'est aussi pour cela que les salariés se sont mis en grève. C'est révélateur de tout ce qui se passe dans ce domaine ; on le voit depuis la période du Covid, parce que cela a été porté à la connaissance de l'ensemble de la population de manière assez dramatique, mais en réalité, ils se font de l'argent sur les personnes âgées. C'est ça qui est terrible et c'est cela que dénoncent les grévistes. C'est pour eux-mêmes et pour les résidents qu'ils étaient en grève. Evidemment ils n'ont pas tout gagné, mais ils ont obtenu effectivement un certain nombre de choses, et par les temps qui court ce n'est pas rien, donc bravo à eux, pour leur dignité, pour leur lutte, et pour nos vieux aussi ; parce que c'est aussi pour cela qu'il qu'ils se battent, pour que les gens soient traités dignement, et ce n'est pas rien. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où les collectivités locales doivent être plus attentives qu'elles ne le sont à la situation dans ces Ehpad. Merci.

**M. PLIEZ**

Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**M. PLIEZ**

Le vœu est adopté, en souhaitant que le dialogue puisse se rétablir et se poursuivre.

**V20-2023-345 : Vœu relatif au respect des obligations légales, conventionnelles et juridiques de la Ville de Paris en matière de protection de l'enfance pour les publics MNA et familles à la rue, déposé par Hélène Trachez et Antoine Alibert, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20<sup>e</sup>**

**M. ALIBERT**

C'est un vœu qui était sans doute difficile à lire, nous nous en excusons. Il aurait même été plus intelligent de notre part de sérier les deux sujets qu'il traite, même si en réalité ces deux sujets sont liés par la compétence de la Ville. Nous allons parler des mineurs non accompagnés, des femmes à la rue avec enfants de moins de 3 ans et des femmes enceintes.

L'idée de ce vœu, qui était très juridique, c'était de poser les bases pour avoir un débat politique, qui serve à un projet qui nous rassemble, c'est-à-dire la question de la dignité de l'accueil des publics en difficulté, que ce soient les publics réfugiés, les publics jeunes, les publics à la rue. Je dirais que cette volonté de poser le débat est déjà un premier succès, puisque nous avons eu le plaisir de voir le Maire déposer un vœu en réponse, un vœu que nous aurons le plaisir de voter en tant que Groupe écologiste. Nous remercions d'ailleurs le maire pour ce vœu, mais nous aurons l'occasion d'y revenir quand il le présentera.

Le vœu que nous déposons propose de traiter de la question de la situation kafkaïenne des mineurs non accompagnés qui viennent dans notre pays, qui sont considérés pour la plupart majeurs par la

Ville mais mineurs par l'État ; mineurs par l'État quand cela l'arrange, pas toujours, parfois il les considère majeurs, parfois il les considère mineurs. Par exemple, il les considère mineurs quand ils appellent le 115 ; par contre, quand ils les mettent à l'abri comme après le campement de Belleville, il les considère majeurs dans les centres d'hébergement, pour mieux leur proposer, contre les règles de procédurale, d'aller à la Préfecture, sous menace d'expulsion du lieu où ils viennent d'être mis à l'abri, pour se lancer dans un parcours de titre de séjour. Etant donné le contexte actuel, vous aurez bien compris que c'est un appât qui ne sera pas suivi des faits, et donc face au probable refus, ces jeunes, qui ont souvent traversé la Méditerranée au péril de leur vie, se retrouveront sous menace d'une OQTF pour retourner au pays ; et le problème est traité par la répression.

Nous visons un deuxième public dans notre vœu, qui relève là encore à notre sens de la protection de l'enfance ; ce sont les femmes avec enfants de moins de 3 ans et les femmes enceintes. Nous avons tous souvenir de cette mise à l'abri suite au campement de Belleville, où l'État a pris sa part -modulo ce que je viens de rappeler- sur une mise à l'abri, qui est plutôt une évacuation massive pour disperser le problème. Ils ont quand même mis à l'abri 428 jeunes ; 47 sont restés sur le carreau malgré la proposition de la mairie du 20<sup>e</sup>, et nous remercions le Maire d'avoir proposé d'ouvrir un gymnase. Nous n'avons pas été suivis pour le faire, c'est un gros regret. Il y a aussi deux femmes mineures, dont une enceinte, qui sont restées sur le carreau, et ce malgré la présence d'un agent de la protection de l'enfance ; pour nous c'est un grave problème et un grave dysfonctionnement de la Ville, sur sa compétence départementale, puisqu'elle ne respecte pas l'article 222-5 du Code de l'action sociale et des familles.

Vous l'aurez compris, nous voulions poser ce débat ; nous voulons sortir du bras de fer permanent dans lequel aujourd'hui souvent la Ville et l'État se situent, qui fait que des personnes souffrent de cette situation. Les responsabilités sont renvoyées dos à dos ; on ne respecte pas le droit à l'éducation des enfants dans notre ville, alors qu'on ferme des classes par ailleurs. Par le passé, nous avons su faire plus, nous avons su prendre notre part dans le malheur du monde à Paris ; et d'autres savent le faire ailleurs.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je vous propose, puisque trois vœux concernent le même sujet, de les présenter. Je vais donc laisser la parole à Laurent SOREL. Nous pourrons ensuite, après que j'aurai présenté le troisième vœu, engager le débat.

#### **V20-2023-346 : Vœu relatif à l'accueil et à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés, sur proposition de Laurent Sorel**

#### **M. SOREL**

Merci Monsieur le Maire. Je vais déjà commencer par évacuer toute polémique inutile ; non je ne dis pas que la mairie du 20<sup>e</sup> n'a rien fait dans la situation, et d'ailleurs j'étais aux côtés d'un certain nombre d'élus sur le terrain, et je n'ai pas forcément joué un rôle démagogique par rapport aux discussions qu'il y pu avoir dans le collectif de soutien aux mineurs non accompagnés. Ceci étant dit, en effet, 428 jeunes ont été mis à l'abri, 47 laissés à la rue. La responsabilité de l'État est écrasante. Plusieurs actions, portées par les associations, auraient également pu être mieux faites ; toilettes pas disponibles ou très peu, accès à l'eau, accès à l'électricité pour recharger les téléphones.

La responsabilité de l'État dans la gestion de l'évacuation et de la mise à l'abri est écrasante. Mise à l'abri qui concentre tout ce qu'on peut reprocher à l'État dans sa manière de gérer les mineurs non accompagnés, en termes de stock et de flux. C'est vraiment ça que cela a donné à voir le matin à 6h au Parc de Belleville.

Le problème devant lequel on se trouve est une insuffisance globale dans l'hébergement d'urgence, accentuée par la perspective des JO. Il faut quand même le dire ; ces JO que vous avez tant souhaités, cela devient un cauchemar pour un certain nombre, pour les plus pauvres et les plus précaires et pour les gens qui sont aujourd'hui à la rue. Parce que la politique de l'État, c'est de nettoyer, de faire place nette ; c'est ce que dénonçaient d'ailleurs les associations hier soir, cette politique de nettoyage social.

Ceci étant dit, il y a un problème plus global, qui existait avant les JO, et qui existera après ; c'est le fait que ces jeunes sont d'abord considérés comme étrangers avant d'être considérés comme mineurs, au mépris de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Convention internationale des droits de l'enfant. Comme les entretiens sont bâclés, la plupart sont considérés comme majeurs, ils font un recours et pendant le temps du recours, ils ne sont pas

considérés comme mineurs. Cette idée que cette présomption de minorité doit être mise en place est défendue dans le vœu de l'exécutif, mais la question que je pose dans ce vœu, c'est : que peut faire la Ville quand l'État ne lui en donne pas l'autorisation ? Pourquoi la Ville ne peut pas mettre à l'abri ces jeunes dans des gymnases même s'ils sont considérés par l'État comme majeurs tant que leur recours n'est pas achevé ? Je suis un peu estomaqué de voir cette incapacité à aller au-delà des mages de manœuvre très contraintes que laisse l'État à la ville ; c'est une vraie question que je pose et j'espère qu'une réponse sera apportée, parce que j'ai été halluciné de voir que la Ville avait besoin de l'autorisation de l'État pour mobiliser un gymnase.

## **V20-2023-347 : Vœu du Maire relatif à la situation des jeunes et des familles à la rue**

### **M. PLIEZ**

Nous sommes au moins d'accord sur une chose, et sans doute sur d'autres, c'est qu'il y avait bien 428 jeunes évalués majeurs par l'Aide sociale à l'enfance le 19 octobre, plus 47 qui n'ont pas été hébergés faute de places disponibles côté Etat.

Pourquoi ce troisième vœu ? Pour rappeler quelques évidences, et je pense que sur un certain nombre de sujets, on se retrouvera. La Ville a développé des efforts importants pour la prise en charge des mineurs non accompagnés, puisque c'est la première collectivité, avec le 93, en termes d'accueil ; elle engage chaque année 80 millions pour cet accueil. Pour les primo-arrivants, 600 places de mise à l'abri sont proposées pendant la période d'évaluation. La Ville accompagne aussi les jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, avec 1 700 contrats signés pour leur insertion. Vous le savez, il y a eu ce débat sur les jeunes majeurs de 18 à 21 ans qui jusque-là se retrouvaient à la rue. Dans le 20<sup>e</sup>, on ne va pas y revenir, je pense que nous pouvons être assez heureux de la politique que nous menons collectivement : plusieurs lieux d'hébergement ont été ouverts en 2023, le projet d'un nouveau centre d'hébergement de 80 places pour des mineurs ouvrira début 2024. Je passe sur l'accueil de nuit pour les femmes, c'est encore autre chose, qui ouvrira au sein de la mairie.

Le premier sujet qui nous amène à faire ce vœu, c'est de savoir si nous voulons d'un transfert de compétences de l'État vers la Ville pour un public jeune évalué majeur, pour lequel s'appliquerait une présomption de minorité. La conséquence serait importante puisque cela impliquera un transfert massif de charges sur la Ville ; je l'ai évalué à peu près à 65 millions, ce qui n'est quand même pas rien. Par ailleurs, cela irait un peu à rebours de ce que défendent d'autres départements qui refusent d'agir sans compensation financière de l'État ; je rappelle l'initiative engagée par Paris aux côtés d'autres villes comme Bordeaux ou Strasbourg, qui ont déposé un recours gracieux le 10 octobre dernier pour obtenir que l'État assume ses compétences d'hébergement avec les personnes à la rue.

Nous avons proposé ce vœu avec cette idée de pouvoir avancer, puisque nous sommes conscients que les jeunes en recours sont placés dans une zone, que j'appelle une zone grise, entre le moment où ils sont évalués majeurs par les départements, et la décision du juge des enfants. De même, pour les familles à la rue, il me semble également important de pouvoir clarifier l'intervention des pouvoirs publics, notamment sur le sujet des femmes enceintes ou des mères seules avec enfants.

Que disons-nous dans ce vœu qui essaye d'être un vœu de compromis ? C'est de redemander à l'Etat d'assumer ses compétences obligatoires, de continuer évidemment à proposer des sites d'accueil pour ce jeune public et de participer à son accompagnement, comme nous l'avons toujours fait ; évidemment le 20<sup>e</sup> prendra sa part. J'ajoute, Laurent SOREL, que nous n'attendons pas l'Etat pour proposer des lieux, nous attendons l'État pour financer l'accompagnement de ces lieux.

Ce vœu demande également à Paris de poursuivre ses démarches contentieuses pour que soit respecté le droit de l'hébergement et sa mise en œuvre par l'État, et pour augmenter les moyens dédiés à l'hébergement des familles, notamment des mères seules, enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans. Le Samu Social sature et c'est tous les jours, faute de places, qu'il refuse d'accueillir des gens. De plus, nous proposons la constitution d'un groupe de travail Etat-Ville, pour trouver des solutions d'hébergement et d'accompagnement des jeunes en attente d'une décision du juge des enfants, qui clarifient les interventions des pouvoirs public en faveur de la prise en charge des mères seules, enceintes ou avec de très jeunes enfants. C'est un point important sur lequel j'insiste ce soir ; il ne s'agit pas de dire que l'on reste dans la zone grise, il s'agit au contraire de proposer une dynamique qui permette de ramener l'Etat autour de la table, mais que la Ville y soit aussi. Nous ne disons pas que c'est l'Etat tout seul ; nous disons que nous sommes prêts à regarder. La Ville l'a déjà fait dans certaines circonstances ; elle a déjà trouvé des dispositifs mixtes de prise en charge avec l'Etat ; je parle bien des jeunes dont nous parlons depuis tout à l'heure, de ceux qui sont dans la zone grise. Nous proposons donc à travers ce vœu qu'on puisse se remettre autour de la table et travailler ce sujet avec l'État.

Voilà ce que je voulais vous dire ; le débat est ouvert. Monsieur EPARA EPARA.

### **M. EPARA EPARA**

Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire une sorte de synthèse mais je crois que l'ensemble des vœux prouve bien que c'est un sujet très important, qui a une cause louable. Même si la cause est louable, les solutions sont différentes. C'est la raison pour laquelle le Groupe socialiste, par exemple, ne votera pas le vœu de nos amis écologistes. Pourquoi ? Pour la simple raison que le Groupe écologiste demande à ce que la Ville se substitue à l'Etat. On ne peut pas se substituer à l'État ; l'État doit jouer son rôle important, sachant que nous prenons notre part à chaque fois que la situation s'est présentée. Deuxièmement, dans un de vos attendus, j'ai vu que vous parliez de réquisitionner urgemment les bureaux et les logements vacants en prévision de la période hivernale ; mais non, chers camarades, cela ne doit pas seulement être en prévision de la période hivernale, cela doit être tout le temps, et c'est ce que nous faisons.

Je voudrais aussi dire pourquoi nous ne voterons pas sur le vœu de mon ami SOREL. Je sais que tu n'aimes pas les JO, mais les JO ont bon dos ; à chaque fois qu'il y a un problème, la seule solution que tu proposes, c'est de réquisitionner les gymnases. Or, les gymnases ne sont pas adaptés à ces choses-là, les gymnases ne sont pas des équipements de proximité adaptés à recevoir les jeunes dans ces conditions. Et nous le faisons pourtant tout le temps. Le Maire le sait, je le bouscule souvent en disant : « Je ne veux pas ». Et il me répond : « Si, Epancy, je ne discute pas avec toi. » Que ce soit pour mettre en place une vaccination, ou parce que le plan grand froid va arriver, ou pour recevoir les réfugiés, nous le faisons, mais c'est au détriment des scolaires, au détriment des sportifs. Le seul vœu valable pour lequel il faudra voter, c'est celui que Monsieur le Maire a présenté tout à l'heure, parce qu'il faut une mise à l'abri digne de ce nom et l'État doit prendre ses responsabilités en ouvrant des places d'hébergement supplémentaires pour accueillir ces jeunes. Deuxièmement, il faut que l'État continue à aider les associations qui encadrent ces jeunes au quotidien pour en assurer un suivi individuel, médical, psychologique, social et juridique. Voilà les raisons pour lesquelles il faudra voter le vœu du Maire et ne pas voter les deux autres.

### **M. PLIEZ**

Merci. La parole est Frédéric HOCQUARD.

### **M. HOCQUARD**

La question des Jeux Olympiques mériterait des discussions, parce qu'on voit poindre un certain nombre de questions.

Evidemment nous voterons le vœu du Maire, proposé comme un vœu de synthèse, mais je voulais revenir sur la raison pour laquelle nous avons présenté un vœu : je pense qu'il faut aujourd'hui ouvrir le débat sur la question de savoir si nous allons plus loin que ce que nous faisons. Nous avons déjà ouvert le débat par le passé, et nous sommes déjà allés plus loin que soit ce que nous autorisait la loi, sans modifier la question de la loi mais en changeant de vision politique, sur la question de la police municipale ; quand nous avons dit ok sur la question de la police municipale, c'est parce qu'à un moment donné, nous avons bougé sur les questions de sécurité. Sans modifier la loi, nous sommes bien d'accord. De même pareil sur la question des Syriens en 2015-26 : nous avons ouvert la Bulle à la Chapelle, sans modifier la loi. Aujourd'hui, nous faisons le maximum, y compris au détriment d'un certain nombre de pratiques sportives, cela a été dit, parce que nous sommes obligés de passer par des éléments de réquisition, ce qui pose des problèmes derrière ; cela pose aussi des questions d'hôtellerie parce que dans certains arrondissements toutes les chambres deux et trois étoiles sont prises toute l'année par ce type de réquisition, ce qui fait que du point de vue de l'hôtellerie il n'y a pas d'offre populaire, il ne reste que des du 4 ou 5 étoiles à 200 ou 300 € la nuit. On est donc en train de bloquer un certain nombre de dispositifs ; je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, ce n'est pas le sujet, mais la question est de poser le débat pour savoir si l'on va plus loin. Tel est le sens de notre vœu. Ce débat est devant nous.

Paris avance sur ces sujets ; Paris est en pointe et entraîne des dynamiques par rapport à cela. Je crois qu'aujourd'hui il y a un petit bras de fer à poser par rapport à l'Etat.

### **M. PLIEZ**

Merci. Michel JALAMION, puis Virginie DASPET.



### **M. JALAMION**

Je voudrais tout d'abord remercier les Ecologistes d'avoir déposé ce vœu concernant la zone grise dont on a parlé et qui en effet est un problème prégnant et réel ; cela permet en effet d'avancer sur cette question.

Une autre chose est de savoir de qui dépendent les mineurs non accompagnés ; dans l'absolu il me semble assez évident que cela doit relever de la solidarité nationale. Dans l'absolu il n'y a pas de raison que les seuls départements concernés paient le prix de la solidarité nationale. Pour cette raison quasiment centrale, il ne nous apparaît pas normal de vouloir modifier la loi ou de vouloir modifier une pratique, et dire que la Ville va assumer la compétence de l'État. Tu as rappelé le débat sur la police nationale ; dans l'absolu il y a plein de choses que l'État devrait faire. En effet en pratique il ne le fait, pas mais excuse-moi, sur les mineurs non accompagnés, c'est la même chose ; il y a plein de choses que l'État ne fait pas et que nous faisons quand même. Comme tu l'as rappelé, lors des grandes crises, nous avons répondu présents, et pas que sur les mineurs non accompagnés, y compris sur le Covid, par exemple, où la Ville a fait bien plus que sa part. Ce n'est pas parce qu'on ne le dit pas qu'on n'agit pas ; c'est pour cela du reste que nous ne voterons pas le vœu de la LFI, où dans les considérants on a l'impression que la Ville est toujours en retard. Il me semble que la Ville de Paris est déjà à la pointe sur ce genre de problématiques, pas autant évidemment que le souhaiterait le vœu écologiste qui demande à ce qu'on empiète sur les prérogatives de l'État, et que sur les zones grises on accepte de prendre tout en charge, alors que massivement on prend beaucoup, parce que nous sommes un des départements les plus concernés de France, tout simplement.

Même chose pour la Seine-Saint-Denis, même chose pour le Val de Marne. On ne peut pas demander à quelques départements de tout prendre en charge, alors que cela relève de la solidarité nationale, me semble-t-il.

Enfin, je ne prends pas le vœu du maire comme un simple vœu de synthèse ; il me semble que le cœur des deux problématiques de la zone grise est pris en charge, que ce soient les femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans, et les mineurs présumés majeurs jusqu'à la décision du tribunal, qui bien souvent du reste accepte la minorité. Il faut évidemment faire des choses ; il me semble que le vœu avance grandement dans cette lignée. Soit les deux vœux déposés ont pour souhait qu'on trouve une solution à ces deux problématiques, et à mon sens le vœu du maire répond à cette interrogation et de plus pose un cadre de débat et de travail. J'aurais souhaité réellement que les vœux soient retirés pour que nous nous retrouvions tous sur ce vœu qui me paraît essentiel et qui nous permet d'avancer concrètement, mais en effet qui ne tranche ni dans un sens ni dans un autre. Il me semble que c'est un point d'atterrissage et pas simplement une synthèse qui essaie d'agglomérer des choses différentes ; c'est réellement une étape supplémentaire dans la concrétisation de ce problème, qui permettra à terme de résoudre une grande partie des problèmes que rencontrent ces mineurs, qui sont présumés majeurs pendant quelques mois, et qui donc se retrouvent dans des situations totalement intolérables.

### **M. PLIEZ**

Merci. Virginie DASPET, et j'ai repéré ensuite Antoine ALIBERT.

### **Mme DASPET**

Je vais essayer d'être rapide et de ne pas répéter tout ce qui a été dit ; nous sommes assez globalement d'accord. La question est celle de la présomption de minorité et le fait de l'assumer, parce que tous les dispositifs en découlent. La zone grise est aussi une conséquence du fait que cette présomption de minorité ne soit pas appliquée ; le nœud du problème est donc là. A partir du moment où on est face à... ce n'est pas un vide légal, je ne trouve pas l'expression, je ne suis pas juriste... on est complètement coincé, et en effet la seule solution que nous avons, c'est de se substituer à l'État. Cela peut en effet être quelque chose en effet que nous portons politiquement, mais cela pose aussi des questions. Les gens de cet arrondissement ont toujours été très sensibles à la question des mineurs isolés, mais on voit dans les vœux, se pose aussi la question des femmes isolées avec enfant de moins de 3 ans, des femmes isolées avec enfant de plus de 3 ans, des femmes isolées sans enfants et aussi des familles, pas isolées, avec plein d'enfants ; à force de de d'opposer toutes ces populations, à force de rentrer morceau par morceau, spécificité par spécificité, et de rentrer dans le jeu de l'État sur ces questions, je pense qu'on se trompe. Je trouve qu'il y a quelque chose de très intéressant dans le vœu qui proposé par le maire, c'est l'idée de ce groupe de travail avec l'Etat.

J'avoue que je m'inquiète de l'intérêt de ce groupe de travail selon qu'il ait lieu avant ou après la loi immigration, qui nous arrive droit dessus ; j'espère me tromper mais je pense que cela va être absolument terrible et que nous aurons beaucoup d'autres questions à nous poser que celles que nous sommes ce soir, entre progressistes, de nous poser.

J'inviterai peut-être la Ville, après cette loi immigration et ses déclinaisons concrètes, à créer des Missions d'information et d'évaluation (des MIE). Nous avons la malchance de ne plus être représentés au Conseil de Paris donc nous ne pouvons plus nous saisir de cette opportunité, mais sincèrement je pense qu'une MIE au niveau parisien sur toutes ces questions d'hébergement d'urgence pour la grande précarité, des résidences sociales également, tout cet enchevêtrement de dispositifs qui fonctionnent morceau par morceau, mais dont on n'arrive pas à créer cette logique de retour, d'apaisement des situations sociales, serait sans doute une bonne question à se poser ; peut-être même que ce serait utile pour les services, parce qu'il y a parfois aussi au niveau de la Ville de Paris des chevauchements de compétences entre différentes directions, que l'on pourrait peut-être interroger, analyser, et peut-être auditer d'autres villes ou département pour voir comment cela fonctionne. J'aurais adoré qu'on ajoute cela à la fin d'un des vœux mais ils étaient déjà tellement longs que ce n'était peut-être pas le moment de le suggérer.

Pour faire simple, nous voterons contre le vœu de Laurent SOREL, nous abstiendrons sur le vœu de des écologistes et nous voterons non pas pour le vœu de l'exécutif mais pour le vœu du maire (il y a un petit glissement sémantique, donc je suis un peu perdue).

### **M. ALIBERT**

J'avais oublié d'associer Hélène TRACHEZ ; Frédérique HOCQUARD l'a fait, mais elle a largement contribué au dépôt de ce vœu et à son écriture.

Pour rappeler le débat juridique, mais Virginie l'a fait ; Michel, on ne demande pas d'empiéter sur la compétence de l'État, la jurisprudence est assez claire sur la question des conventions internationales, sur les respects du droit de l'enfant, et sur la jurisprudence du Conseil d'État, sur le fait qu'après un recours délivré par une autorité départementale à un jeune, qui ne le reconnaît pas mineur, le doute lui profite. C'est assez clair.

Sur la question de l'hébergement d'urgence, on ne l'a pas dit mais bien entendu, nous sommes complètement alignés avec la majorité sur le fait que le principal problème dans ce pays, c'est que l'on n'arrive pas à faire respecter le droit au logement, qu'il y a une insuffisance de financement pour l'hébergement d'urgence, que tout cela relève principalement de la compétence de l'État, et que nous n'avons pas à rougir en tant que majorité sur ce que nous faisons sur le logement social, notamment à Paris, pour contribuer à résoudre cette crise. Il n'y a pas de sujet pour nous et je voulais le redire puisque le Maire citait le recours à laquelle la Ville de Paris s'est associée ; nous sommes complètement en phase (ce sont d'ailleurs des villes écologistes qui ont initié ce recours). Le vrai problème c'est que nous sommes une ville-département ; c'est là où cela devient compliqué pour la Ville de Paris. Tout à l'heure j'entendais Frédéric HOCQUARD rappeler ce que nous avons su faire avant à la Ville de Paris ; moi j'aimerais rappeler ce que d'autres collectivités qui sont dans la même situation que nous savent faire aujourd'hui, en l'occurrence la métropole du Grand Lyon, qui a également la compétence de la protection de l'enfance. La métropole du Grand Lyon a décidé non pas d'attendre, dans un bras de fer avec l'État, que l'État vienne autour de la table pour pouvoir prendre sa part sur les mineurs en situation de recours, elle a décidé de financer elle-même une partie d'hébergement, et du coup l'État est venu ensuite abonder autant de places qu'elle l'avait fait elle-même. C'est peut-être cela la nuance que nous avons par rapport au vœu du maire ; c'est de proposer d'aller un tout petit peu plus loin. En effet, Virginie le rappelait ; le Gouvernement, hélas, va aller de pire en pire sur ces questions, et ce au minimum jusqu'en 2027, étant donné la situation de la gauche, qui n'est pas prête de réussir à le renverser. Il faut en avoir conscience ; allons-nous continuer ce bras de fer en permanence ou allons-nous essayer d'initier légèrement le mouvement ? Bien sûr, cela aura des conséquences sur les copains du 93, un département moins riche que nous, mais au moins, nous à Paris, nous aurons peut-être un peu les moyens d'abonder un tout petit peu et de prendre un tout petit peu plus notre part. Nous remercions le Maire sur sa proposition de groupe de travail, qui je pense est un bon début, et qui nous permettra de traiter ce maelstrom de répartition des compétences, mais nous vous encourageons toutes et tous individuellement, à défaut des consignes rappelés par vos groupes, de vous abstenir, pour qu'au moins ce débat puisse se poursuivre à un niveau pertinent, c'est-à-dire au niveau du Conseil de Paris.

**M. PLIEZ**

E tout cas, j'ai trouvé que le débat que nous venons d'avoir était pertinent quels que soient les résultats des votes.

J'interroge pour le vœu 345 présenté par les Écologistes. Le vœu est-il maintenu ? Oui. Je vous invite donc à voter.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner le vœu 346 ; est-il maintenu, Laurent SOREL ? Il est maintenu, donc je vous propose de voter.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant de vous prononcer sur le vœu 347, dit « vœu du Maire ».

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**M. PLIEZ**

Encore merci pour ce débat que j'ai trouvé intéressant, qui va évidemment se poursuivre, ici comme au Conseil de Paris.

Avant de lever la séance, je voudrais laisser la parole à Maxime SAUVAGE pour une information.

**M. SAUVAGE**

Suite à un débat que nous avons eu précédemment, nous avons manifesté, à plusieurs élus, devant l'Assemblée Nationale la semaine dernière, pour défendre le budget des Territoires zéro chômeur de longue durée. A l'instant, en Commission des finances de l'Assemblée Nationale, un amendement porté par l'écologiste Marie POCHON et voté par toute la gauche est passé, abondant le budget de 31 millions d'euros, en espérant qu'il soit maintenu dans le texte qui passera via un 49-3. La bataille continue.

**M. PLIEZ**

Merci à vous. Je lève cette séance et je vous remercie de votre participation. Bonnes vacances à ceux qui en prennent et bonne continuation aux autres. A bientôt.